

Régime de retraite de Postes Canada Rapport annuel 2011



Rémunération totale

Régime de retraite de Postes Canada Rapport annuel 2011

Table des matières

Glossaire

Points saillants

Comprendre les défis de votre Régime de retraite	1
Survol du Rapport annuel 2011.	2
Message de Marc A. Courtois – Président du Conseil d’administration	4
Message de Deepak Chopra – Président-directeur général	5
Rapport à l’intention des participants.	6
Services aux participants	7
Résumé sur les participants	9
Sommaire financier	10
Rendement des placements	11
Évaluation actuarielle de la capitalisation	19
Gouvernance du Régime	22
Rapports financiers.	24
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière	25
Opinion des actuaires	26
Rapport de l’auditeur indépendant.	27
États financiers.	28
Notes afférentes aux états financiers	31
Rétrospective financière sur cinq ans	56
Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation	57

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du gouvernement fédéral et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés* de Postes Canada. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d’une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarques :

Pour les besoins du présent rapport, « Régime » renvoie uniquement au volet à prestations déterminées du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, à moins que le volet à cotisations déterminées ne soit précisé.

Les termes en *italiques*, à l’exception des noms de lois, sont définis dans le glossaire.

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d’exercice. Reportez-vous à la note 2 afférente aux états financiers pour obtenir plus de renseignements.

Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Glossaire

Actif(s) : Articles ayant une valeur monétaire, notamment de l'argent comptant, des actions, des *obligations* et des biens immobiliers.

Actifs nets de placement : Somme des placements et des créances relatives aux placements, moins le passif lié aux placements.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices.

Actions de sociétés à capital fermé : *Actions* qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire(s) : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Dépositaire : Banque commerciale ou société de fiducie qui conserve en lieu sûr les titres détenus par le Régime.

Hypothèses (hypothèses actuarielles) : Facteurs utilisés par un *actuaire* pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit par exemple de l'estimation des intérêts et des revenus de placements, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice du marché peut être utilisé comme *indice de référence* pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'*actifs*.

Obligations : Titres de créance émis par une société ou un gouvernement, par lesquels cette dernière promet au détenteur le remboursement du principal et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligation(s) au titre des prestations de retraite : La valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir des *hypothèses* les plus probables.

Produit intérieur brut (PIB) : La valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits dans un pays au cours d'une année donnée. Le PIB équivaut au résultat total de l'investissement des consommateurs et des dépenses gouvernementales, additionné par le montant de la valeur des exportations moins la valeur des importations.

Rendement : Intérêt (ajusté en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des *obligations* ou des actions.

Sous-pondération/sur-pondération : Font référence à la différence par rapport à l'*indice de référence*; « *sous-pondération* » signifie que la pondération est inférieure à l'*indice de référence* et « *sur-pondération* » signifie qu'elle est supérieure.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les *obligations au titre des prestations de retraite* du Régime.

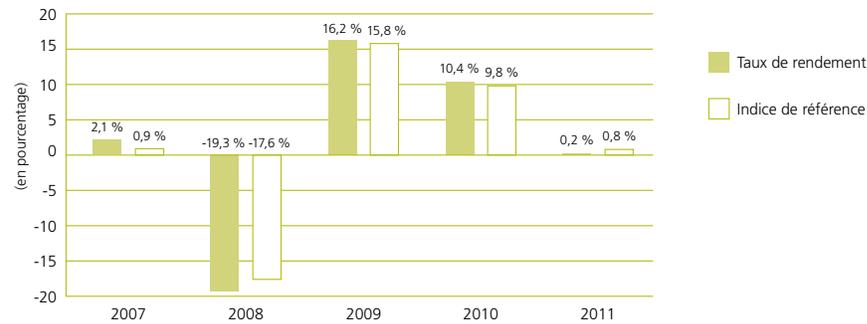
Taux de rendement : Profit provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été ajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été ajusté en fonction des dépenses.

Valeur de transfert : Valeur en date du calcul des futures prestations de retraite exprimées comme somme globale en dollars courants. Elle est calculée par l'administrateur du Régime à l'aide des *hypothèses* prévues par les lois gouvernant les régimes de retraite. Cette valeur change en fonction des *hypothèses* qui s'appliquent au moment du calcul. Par exemple, lorsque les *taux d'actualisation* diminuent, la *valeur de transfert* augmente, et vice versa.

Points saillants

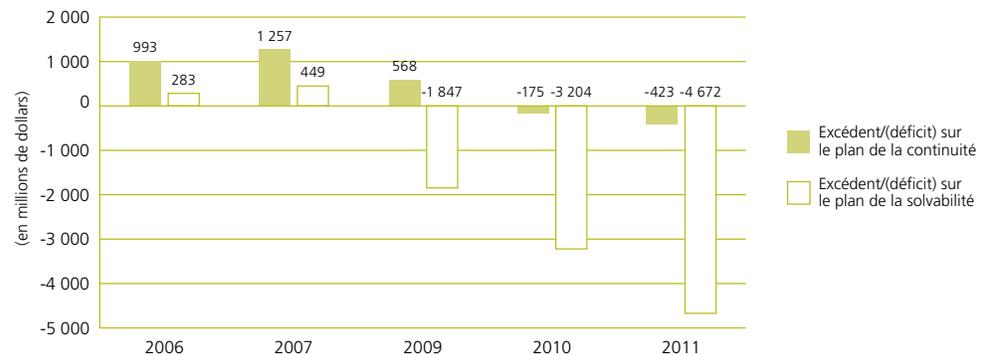
Taux de rendement réel de la caisse et indices de référence

Le Régime a réalisé un modeste *taux de rendement* de 0,2 % en 2011, par rapport à l'*indice de référence* de 0,8 %.



Situation financière du Régime

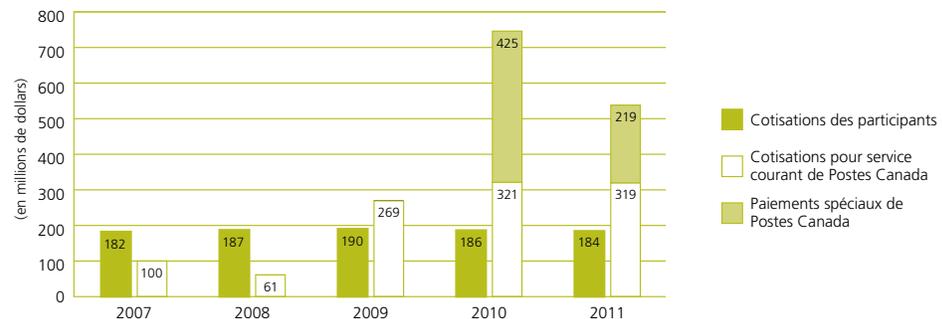
En 2011, le déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé par le Régime a augmenté à un montant estimatif de 423 millions de dollars. Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé a augmenté à un montant estimatif de 4 672 millions de dollars.



Nota : Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour l'exercice 2008 n'était pas nécessaire.

Cotisations

Le tableau ci-dessous présente les cotisations versées par Postes Canada et les participants au Régime au cours des cinq dernières années.



Nota : Les mesures spéciales d'allègement de solvabilité établies par le gouvernement fédéral ont permis de réduire les paiements spéciaux de 433 millions de dollars en 2011. Sans ces mesures, qui s'appliquent à tous les régimes de retraite fédéraux, les paiements spéciaux de Postes Canada auraient été de 652 millions de dollars au total. Reportez-vous à la section « Évaluation actuarielle de la capitalisation » pour plus de détails au sujet des mesures spéciales d'allègement de solvabilité.

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

Comprendre les défis de votre Régime de retraite

En tant que participant au Régime de retraite de Postes Canada (le Régime), vos prestations de retraite sont financées par vos cotisations et par celles de Postes Canada, ainsi que par des revenus de placements générés par l'*actif* du Régime. Le rendement était négatif pour une partie de 2011. Cependant, avant la fin de l'année, le Régime a été en mesure de réaliser un faible rendement positif de 0,2 %. Le *taux de rendement* net à long terme prévu du Régime est de 7,0 %.

En pleine tempête

Les régimes de retraite à prestations déterminées en général sont en difficulté en raison de la baisse des *taux d'actualisation* et du rendement du marché. Environ 94 % des régimes, incluant celui de Postes Canada, sont dans une situation de déficit sur le plan de la solvabilité avec un ratio de solvabilité moyen de 79 %.



À la fin de 2011, les obligations au titre des prestations de retraite estimées étaient supérieures à l'*actif* net disponible pour le service des prestations, ce qui a augmenté les déficits sur le plan de la continuité et de la solvabilité de l'année dernière. En 2011, les *taux d'actualisation* aux fins de solvabilité ont diminué de plus de 0,5 %.

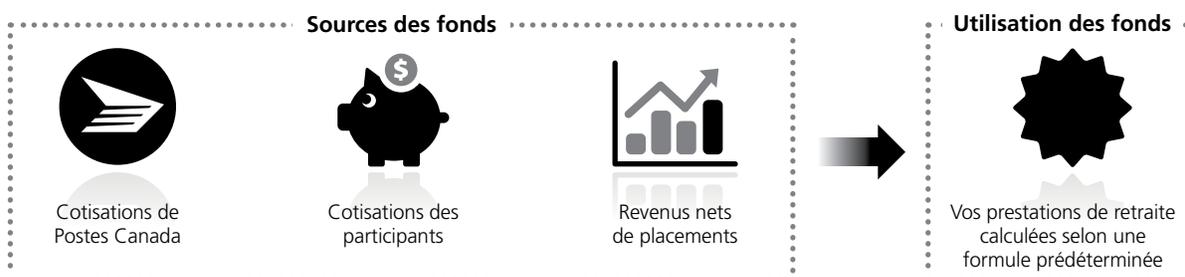
Le gouvernement fédéral reconnaît les défis que doivent surmonter les régimes de retraite. Il a mis en place des mesures d'allègement permettant aux régimes de diminuer leurs paiements spéciaux de solvabilité jusqu'à concurrence de 15 % des *actifs* du régime, avec approbation annuelle du gouvernement. Reportez-vous à la section « Évaluation actuarielle de la capitalisation » pour plus de détails.

Le déficit est plus important cette année parce que :

- le Régime a enregistré des rendements plus faibles que prévu en raison de l'instabilité des marchés financiers mondiaux;
- les *taux d'actualisation* demeurent plus faibles qu'auparavant. La baisse des *taux d'actualisation* entraîne une hausse des obligations au titre des prestations de retraite et rend la capitalisation du Régime plus coûteuse.

Par exemple, une baisse des *taux d'actualisation* de 0,5 % se traduit par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite d'environ un milliard de dollars. Une augmentation des *taux d'actualisation* aurait l'effet contraire.

Le fonctionnement du Régime



Vos prestations de retraite sont financées par vos cotisations et par celles de Postes Canada. Vos cotisations actuelles vous permettront de recevoir des prestations pendant votre retraite. **Vos prestations de retraite ne sont pas fonction du montant de vos cotisations ni du rendement des placements de la caisse de retraite.** Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit.

Survol du Rapport annuel 2011

Le rendement de notre Régime en 2011 reflète les défis de l'économie mondiale.

Après une année de grandes instabilités des marchés mondiaux et de fortes baisses des *taux d'actualisation*, le Régime a tout de même réalisé un modeste rendement. Cependant, la hausse des *obligations au titre des prestations de retraite* a dépassé le rendement de ses placements, ce qui a augmenté les déficits estimés du Régime devant être capitalisés.

Rendement des placements en 2011 :

Notre rendement comparativement à notre *indice de référence*

Notre indice de référence :
0,8 %

Notre Régime :
0,2 %

Évaluation actuarielle

Déficits estimés devant être capitalisés

Sur le plan de la continuité (long terme) :

**423 millions de dollars –
97 % capitalisé**

(Suppose que le Régime continue de fonctionner indéfiniment.)

Sur le plan de la solvabilité (court terme) :

**4 672 millions de dollars –
79 % capitalisé**

(Suppose que le Régime prend fin à la date de l'évaluation. Vérifie si les participants recevraient ce qui leur est dû dans une telle situation peu probable.)

Aperçu de 2011



Prestations payées : 620 millions \$

Cotisations au Régime :

Participants : 184 millions \$

Postes Canada :

Service courant : 319 millions \$

Paiements spéciaux : 219 millions \$

(Après une réduction de 433 millions de dollars en mesures spéciales d'allègement)

Actif du Régime

15 431 millions \$

Participants au Régime

Actifs : 58 958

Retraités et autres : 25 648

Total: 84 606

Volet à cotisations déterminées

Actifs : 2 millions \$

Participants : 271

Changements en 2011

Réforme des régimes de retraite

Le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la loi régissant notre Régime, et **certaines dispositions du Régime ont été modifiées** en conséquence. Les employés sont admissibles à une prestation de retraite dès qu'ils deviennent des participants au Régime. De plus, des améliorations ont été apportées aux prestations de décès. Ces modifications prescrites représentent une augmentation de 67 millions de dollars en *obligations au titre des prestations de retraite*.

Nouvelles normes comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a établi de nouvelles normes liées à l'évaluation, la présentation et l'information à fournir en matière des placements et des *obligations au titre des prestations de retraite*. Reportez-vous à la note 3 afférente aux états financiers pour connaître les détails.

Analyse des placements

À la suite d'une étude de l'actif-passif, le Régime a ajouté de nouvelles classes d'*actif* pour ses placements.

L'objectif est d'accroître le rendement de la caisse de retraite sans augmenter les risques.

Regard vers 2012



Cotisations estimées au Régime :

Participants :	208 millions \$
Postes Canada :	
Service courant :	331 millions \$
Paiements spéciaux :	63 millions \$

(En supposant l'approbation d'une réduction de 892 millions de dollars en mesures spéciales d'allègement)

Stratégie de placement

Le Régime est positionné de manière à tirer parti des possibilités de croissance à venir dans les marchés des *actions*, tout en maintenant un juste équilibre d'*actifs* à revenu fixe en fonction de la répartition des participants au Régime et de ses obligations à long terme.

Au sujet de l'équipe du Service des pensions

En 2011, nous avons :

Répondu à
54 486
appels

Reçu
86 439
visites sur le site Web

Effectué
38 631
transactions

Étude comparative CEM de 2010

	Notre Régime	Moyenne du groupe de pairs
Frais d'administration du régime de retraite (par participant)	123 \$	170 \$
Coûts des placements de la caisse de retraite (% de l' <i>actif</i>)	0,235 %	0,311 %
Cote de service	78	70

Postes Canada verse des prestations de retraite et offre des services connexes aux participants à un coût moindre que le coût moyen de l'industrie canadienne des régimes de retraite. Nous avons l'intention que cela continue.

Gestion des risques et viabilité du Régime

La viabilité du Régime est directement liée à la viabilité financière de la répondante du Régime, Postes Canada. La direction et le Conseil d'administration prendront des décisions et apporteront les modifications nécessaires pour assurer, avec l'aide de l'ensemble des employés, la croissance et la viabilité financière de Postes Canada.



Message de Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) a comme responsabilité fiduciaire la surveillance du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime). En conséquence, le Conseil a examiné attentivement les activités de la caisse de retraite en 2011 afin de s'assurer que les fonds du Régime demeurent sécurisés au profit des participants.

Le Régime constitue une obligation financière importante pour Postes Canada. À titre de répondante du Régime, Postes Canada est responsable d'assurer la capitalisation de tout déficit du volet à prestations déterminées. Grâce à de bonnes pratiques de gestion et à une vision à long terme, Postes Canada continuera à respecter ses engagements envers les participants au Régime. Il est également crucial que Postes Canada améliore sa rentabilité dans le but de respecter ces obligations financières très importantes.

En 2011, les conditions économiques ont mis au défi tous les régimes de retraite, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Une gestion prudente a permis au Régime de réaliser un modeste rendement positif malgré la volatilité des marchés financiers et la forte baisse des taux d'actualisation. Le déficit estimé sur le plan de la continuité du Régime est relativement faible; cependant, le déficit estimé sur le plan de la solvabilité est plus important et nécessiterait habituellement des paiements spéciaux de solvabilité.

Le gouvernement du Canada a reconnu les défis que doivent surmonter les régimes de retraite en raison des conditions économiques. Afin de remédier à la situation, celui-ci a adopté une loi offrant des mesures d'allègement de solvabilité. Ces mesures ont pour but d'aider les répondants de régimes de retraite à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant les répercussions des conditions économiques à court terme, et ce, tout en protégeant les participants aux régimes.

Au cours de l'exercice, Postes Canada a demandé et a obtenu l'autorisation du gouvernement du Canada d'utiliser ces mesures d'allègement afin de reporter une partie des paiements spéciaux de solvabilité prévus pour 2011. Postes Canada demandera cet allègement à nouveau en 2012.

Il est important de comprendre que le recours à ces mesures n'a aucune incidence sur les prestations de retraite. Les fonds du Régime, à partir desquels les prestations sont versées, restent sécurisés, et Postes Canada maintient son engagement à l'égard de toutes les obligations qu'elle se doit de respecter dans le cadre du Régime.

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais remercier le gouvernement du Canada d'avoir offert les mesures d'allègement de solvabilité à des entreprises comme Postes Canada. Je tiens également à remercier la présidente du Comité des pensions, Denyse Chicoyne, pour sa vigilance continue, les membres de l'équipe des pensions pour leur excellent travail et leur engagement à offrir un service de qualité à tous les participants au Régime, le Comité consultatif de placement de Postes Canada pour sa diligence et les conseils qu'il a fournis, ainsi que le Conseil consultatif des pensions pour son précieux soutien.

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

Message de Deepak Chopra

Président-directeur général



En 2011, l'économie mondiale a continué à éprouver des difficultés. Certes, les économies américaine et canadienne se sont renforcées, mais seulement au cours de la seconde moitié de l'année.

Ce fut une année très difficile pour les entreprises, y compris pour Postes Canada. L'année a été marquée par la baisse continue des volumes de courrier, ainsi qu'un arrêt de travail et une décision en matière d'équité salariale de la Cour suprême du Canada qui se sont avérés coûteux. Par conséquent, après avoir réalisé un profit pendant 16 années consécutives, le secteur Postes Canada a enregistré une perte avant impôts de 327 millions de dollars en 2011.

En 2012, Postes Canada continuera à renforcer son secteur du courrier traitable sur les piliers de la qualité, de la productivité et de la sécurité, tout en accroissant son secteur numérique grâce au service *postel^{MC}*, à ses données et analyses et à des améliorations apportées à ses actifs en ligne.

Le Conseil d'administration et la direction continueront d'apporter les changements nécessaires pour que Postes Canada, répondante du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime), demeure financièrement viable. Postes Canada doit demeurer une entreprise saine et rentable, afin d'établir les fondations les plus solides possibles pour la viabilité du Régime.

L'année 2011 a été en effet une année de tumulte sur les marchés des capitaux, ce qui a eu une incidence sur le Régime de retraite de Postes Canada sur deux fronts. Premièrement, les taux d'actualisation ont subi une importante chute au cours de l'année, et des taux d'actualisation faibles rendent la capitalisation des prestations de retraite plus coûteuse. Par conséquent, la plupart des caisses de retraite ont vu leur situation financière s'affaiblir. Le ratio moyen de solvabilité des régimes à prestations déterminées au Canada se chiffre à 79 % à la fin de 2011.

Deuxièmement, les principaux régimes de retraite canadiens ont, en moyenne, à peine réalisé un rendement positif. Le Régime de Postes Canada n'a pas fait exception. En 2011, il a enregistré un très modeste rendement positif de 0,2 %, par rapport à l'indice de référence de 0,8 %. Par conséquent, le Régime affiche un faible déficit sur le plan de la continuité estimé, mais un plus grand déficit sur le plan de la solvabilité estimé en fin d'exercice.

En 2011, la Société a effectué des paiements spéciaux dont le total s'élève à 219 millions de dollars afin de réduire le déficit sur le plan de la solvabilité. Ce montant s'ajoute aux cotisations pour service courant de 319 millions de dollars que verse habituellement la Société, puisqu'il lui incombe d'assumer le risque financier du Régime.

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures visant à permettre aux répondants des régimes de retraite, comme Postes Canada, de reporter les paiements spéciaux. Postes Canada a demandé et a obtenu, au milieu de 2011, l'autorisation ministérielle d'utiliser ces mesures spéciales d'allègement, ce pour quoi nous sommes très reconnaissants. Nous avons l'intention de demander les mêmes mesures d'allègement en 2012. Il est important de noter que l'allègement n'atténue pas l'obligation de Postes Canada ou notre engagement à assurer la capitalisation intégrale du Régime.

Je tiens à remercier Douglas Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, ainsi que les membres de l'équipe des pensions, pour la gestion efficace de l'actif du Régime et pour l'excellent service offert aux participants.

Les participants au Régime peuvent visiter le site Web retraitescp.com pour obtenir plus de renseignements ou pour examiner leurs renseignements personnels sur la retraite en toute confidentialité.

postel^{MC} est une marque de commerce de la Société canadienne des postes

Rapport à l'intention des participants

Du bureau de Douglas D. Greaves,
vice-président de la caisse de retraite et
directeur des placements



Services aux participants

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) est entré en vigueur en 2000 et comptait environ 55 000 participants. À la fin de 2011, le Régime compte plus de 84 000 participants. Au total, 3 305 employés ont pris leur retraite en 2011. Le groupe de retraités représentent actuellement 27,9 % de l'ensemble des participants au Régime.

Centre du régime de retraite

Le personnel du Centre du régime de retraite est chargé de fournir et de gérer les services destinés aux participants au Régime, notamment le traitement des rachats de service accompagné d'option, les estimations des prestations de retraite, les départs à la retraite/cessations d'emploi/décès, les remplacements de numéro d'identification personnel (NIP) pour accéder au calculateur des prestations de retraite sur le site Web, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance-vie des retraités, les versements des prestations aux nouveaux retraités ainsi que l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé.

Appels téléphoniques	2011	2010
reçus :		
Tous les participants	48 561	45 951
Retraités – appels à RBC Dexia	5 925	5 402
effectués :		
Tous les participants	9 109	8 378

Transactions liées aux services effectuées

38 631

Sondage de satisfaction des participants

Cote 4,4 / 5,0
Objectif 4,3 / 5,0

Site Web : retraitescp.com

Le site Web du Régime fournit des renseignements sur le volet à prestations déterminées du Régime. Il comporte des copies de publications et des mises à jour concernant le Régime. Les participants peuvent utiliser l'option « Calculer ma pension » pour obtenir une estimation de leurs prestations de retraite. En 2011, deux estimateurs de coûts ont été ajoutés : service accompagné d'option (rachat) et congé non payé.

Visites sur le site Web retraitescp.com	2011	2010
Augmentation de 23,7 %	86 439	69 891

Estimations des prestations de retraite à l'aide du calculateur sur le site Web	2011	2010
Diminution de 0,9 %	190 812	192 528

Ateliers de préretraite

Les ateliers sont offerts aux participants au Régime qui ont droit à une pension non réduite ou qui sont à cinq ans de leur départ à la retraite. Ils aident les participants à comprendre la valeur de leurs prestations de retraite et à connaître les autres facteurs pouvant influencer leur décision en ce qui a trait à la retraite, notamment leur situation financière, l'aspect juridique, leur état de santé et leur style de vie. Les commentaires des participants ayant bénéficié des ateliers de préretraite et des consultations individuelles ont été positifs.

Ateliers de préretraite de 2011

73 Ateliers tenus partout au Canada
2 846 Participants (participants et conjoints/conjoints de fait)
329 Consultations individuelles

Notre engagement à l'égard des normes de service de qualité supérieure et d'efficacité

Le Service des pensions a participé à une étude annuelle avec CEM Benchmarking Inc. en 2010. CEM fournit des renseignements indépendants et objectifs en comparant la gestion du Régime assurée par le Service des pensions par rapport à d'autres régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé. Les résultats donnent un aperçu des frais d'administration, des niveaux de service et des meilleures pratiques de l'industrie.

Le tableau suivant présente les résultats de l'étude de 2010 :

	Frais d'administration moyens Participants actifs, retraités et survivants	Cote de service
Postes Canada	123 \$	78
Moyenne du groupe de pairs	170 \$	70

Le Service des pensions s'est engagé à promouvoir l'amélioration continue afin de fournir aux participants au Régime un service de qualité supérieure à un coût avantageux.

Communication avec le Service des pensions

Pour obtenir des renseignements sur le régime de retraite et les avantages complémentaires de retraite ou pour toute question ou demande connexe :

 1 877 480-9220
613 734-8265 (ATS)
613 683-5909
(à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

 De 8 h à 18 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi

 retraitescp.com

Communication avec RBC Dexia

Pour les questions concernant le versement des prestations, communiquez avec les Services aux investisseurs de RBC Dexia :

 1 800 876-4498

 De 8 h à 20 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi

 Service de paiement des prestations
5^e étage, aile Est
1, Place Ville Marie
Montréal QC H3B 1Z3

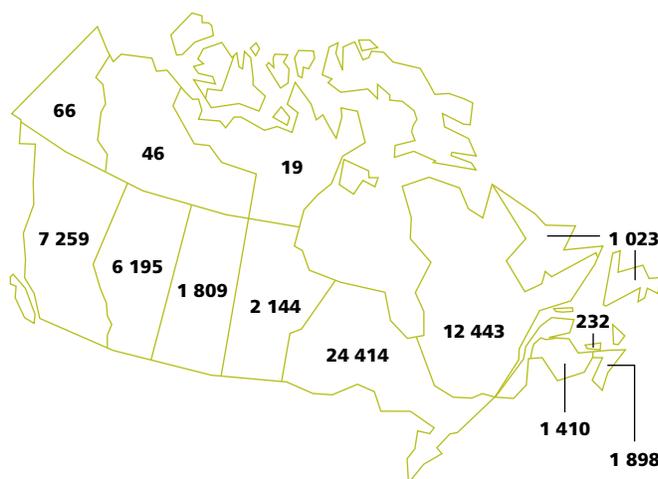
Résumé sur les participants

Le nombre de participants au Régime augmente constamment, ce qui en fait l'un des plus importants régimes de retraite offerts par un employeur unique du Canada. Le Régime compte un total de 84 606 participants, composés de participants actifs, de retraités, de titulaires d'une pension différée, de survivants et de bénéficiaires.

	2007	2008	2009	2010	2011
Participants actifs	63 531	63 239	61 755	59 817	58 958
% de participants actifs	82,5 %	79,8 %	76,6 %	73,0 %	69,7 %
Retraités	12 398	14 753	17 269	20 330	23 635
% de retraités	16,1 %	18,6 %	21,4 %	24,8 %	27,9 %
Titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires	1 050	1 249	1 622	1 826	2 013
% de titulaires d'une pension différée, de survivants et de bénéficiaires	1,4 %	1,6 %	2,0 %	2,2 %	2,4 %
Total	76 979	79 241	80 646	81 973	84 606

Nombre de participants actifs par province et par territoire

Au 31 décembre 2011, les 58 958 participants actifs sont répartis dans toutes les régions du Canada.



Répartition des participants par âge au 31 décembre 2011

Le Régime compte 28 293 participants actifs âgés de plus de 50 ans. Le nombre de participants actifs prenant leur retraite augmente toujours au fil des ans. On dénombre 3 305 nouveaux retraités en 2011.

Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	> 79
Participants actifs	2 171	10 002	18 492	23 024	5 162	107	0
Retraités	0	16	151	7 347	13 796	2 270	55

La moyenne d'âge des participants actifs est de 48,2 ans (48,3 ans en 2010).

La moyenne d'âge des retraités est de 62,7 ans (62,3 ans en 2010).

Sommaire financier

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a enregistré un modeste rendement en 2011. À la fin de l'année, le Régime affichait 15 431 millions de dollars d'*actif* net disponible pour le service des prestations, une augmentation de 73 millions de dollars par rapport aux 15 358 millions de dollars¹ disponibles à la fin de 2010.

Évolution de l'*actif* net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 73 millions de dollars de l'*actif* net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 32 millions de dollars et des cotisations de 722 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 620 millions de dollars et les frais d'administration de 61 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et les pertes réalisés et non réalisés, s'élevaient à 32 millions de dollars en 2011, par rapport à 1 444 millions de dollars en 2010. Malgré l'instabilité des marchés des capitaux en 2011, le Régime a réalisé un modeste rendement de 0,2 %, comparativement à 10,4 % en 2010.

En 2011, les cotisations au Régime s'élevaient à 722 millions de dollars, comparativement à 932 millions de dollars en 2010 représentant une diminution de 210 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des paiements spéciaux. Les paiements spéciaux se chiffraient à 219 millions de dollars en 2011 par rapport à 425 millions de dollars en 2010. Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures pour permettre aux répondants des régimes de retraite de réduire les paiements spéciaux de solvabilité. Postes Canada a reçu l'autorisation ministérielle d'utiliser ces mesures spéciales d'allègement de solvabilité et a donc pu réduire ses paiements spéciaux de solvabilité de l'ordre de 433 millions de dollars en 2011.

Les versements de prestations de retraite pour 2011 s'élevaient à 620 millions de dollars, comparativement à 517 millions en 2010, ce qui représente une augmentation de 103 millions. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de 16 % du nombre de départs à la retraite par rapport à 2010.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élevaient à 16 570 millions de dollars, comparativement à 16 038 millions de dollars en 2010, ce qui représente une augmentation de 532 millions de dollars. Cette hausse est en partie attribuable à l'intérêt couru sur les obligations au titre des prestations de retraite, réduite par des changements dans les hypothèses actuarielles.

Les hypothèses actuarielles sont examinées chaque année avec les actuaires du Régime, et approuvées par le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil), afin de vérifier qu'elles restent pertinentes compte tenu des fluctuations des conditions économiques, des marchés et de la démographie.

Évolution du déficit

Conformément au nouveau chapitre 4600 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et aux Normes internationales d'information financière, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est plus permis d'utiliser le rajustement actuariel de la valeur de l'*actif* (lissage) comme méthode d'évaluation aux fins comptables. Par conséquent, il y a une différence entre le déficit indiqué dans les états financiers et le déficit sur le plan de la continuité estimé devant être capitalisé. Au 31 décembre 2011, le déficit de 1 139 millions de dollars indiqué dans les états financiers est composé du déficit sur le plan de la continuité estimé devant être capitalisé de 423 millions de dollars et du rajustement actuariel de la valeur de l'*actif* net de 716 millions de dollars.

¹ Rajusté conformément au nouveau chapitre 4600 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et les Normes internationales d'information financière. Reportez-vous à la note 3 afférente aux états financiers.

Rendement des placements

Aperçu

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a affiché un *taux de rendement* de 0,2 % en 2011, par rapport à son *indice de référence* de 0,8 %. Les *actifs nets de placement* du Régime détenus par le *dépositaire* se chiffraient à 15 357 millions de dollars à la fin de 2011, soit 100 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2010.¹

La Société canadienne des postes (la Société) verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la législation fédérale de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). En vertu de la LNPP, le Régime doit établir un *Énoncé des politiques et des procédures de placement* (ÉPPP). Cet ÉPPP doit être basé sur une optique de gestion prudente de portefeuille de telle sorte que l'*actif* du Régime soit investi comme le ferait une personne prudente et raisonnable si elle investissait dans un portefeuille de placement d'une caisse de retraite. Le Conseil d'administration de la Société (le Conseil) a adopté l'ÉPPP en vue de garantir en tout temps une gestion prudente et efficace du Régime, afin qu'il y ait suffisamment d'*actif* pour verser les prestations de retraite en temps voulu. L'ÉPPP décrit le vaste éventail des placements autorisés dans le cadre du Régime et est examiné chaque année par le Conseil d'administration et le Comité des pensions.

Objectifs et restrictions en matière de placement

L'ÉPPP décrit les objectifs et restrictions en matière de placement du Régime. En vertu de l'ÉPPP, le principal objectif est de s'assurer que l'engagement à l'égard du Régime de retraite est respecté à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction de la capacité du Régime à respecter ses obligations envers les participants au Régime.

À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'*actifs* du Régime. L'ÉPPP contient un pourcentage cible pour chaque catégorie d'*actifs*, de même que des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent.

Le Régime respecte les normes de diversification minimales établies dans la LNPP et maintient une diversification adéquate entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion.

Stratégie de gestion du risque

Afin de réduire les risques, le Régime s'assure que les décisions liées à l'investissement sont prises conformément à l'ÉPPP. L'ÉPPP établit la politique de composition de l'*actif*, laquelle indique les montants pouvant être investis dans chaque classe d'*actifs*. L'ÉPPP est conçu pour fournir au Régime un *taux de rendement net* à long terme de 4,5 % supérieur à l'inflation. L'atteinte de ce taux aide le Régime à respecter ses objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance continue des *obligations au titre des prestations de retraite*. À chaque classe d'*actif* sont associés des limites et des risques précis. Un cadre de gestion des risques a été élaboré, permettant à la direction de surveiller étroitement tous les portefeuilles et leur exposition au risque. Un rapport trimestriel décrivant les portefeuilles et leurs risques est soumis au Comité des pensions.

Une étude de l'actif-passif a été complétée en 2010, avec l'approbation du plan de transition en 2011, afin de veiller à ce que la stratégie de placement du Régime demeure pertinente dans l'environnement actuel difficile. L'objectif de l'étude était d'identifier de nouveaux placements qui amélioreraient le rendement de la caisse de retraite sans augmenter la volatilité et les risques. Les résultats de l'étude suggèrent que le Régime devrait accroître ses placements dans l'infrastructure et les *sociétés à capital fermé*. L'étude a par ailleurs défini de nouvelles classes d'*actifs* à être ajoutées au portefeuille du Régime : *actions* de marchés émergents, *obligations à rendement élevé* à l'échelle mondiale et *actions* à faible capitalisation de marchés internationaux développés. Un calendrier de transition de trois ans et une répartition des fonds permettant de s'adapter à la nouvelle composition de l'*actif* ont été approuvés par le Comité des pensions. En juin 2011, le Conseil d'administration a approuvé les changements apportés à l'ÉPPP en fonction des résultats de l'étude de l'actif-passif, et le Régime a commencé à ajouter les nouvelles classes d'*actifs* afin de diversifier son portefeuille.

Les différents risques liés à l'*actif* avec lesquels le Régime doit composer sont décrits dans la note 6 afférente aux états financiers.

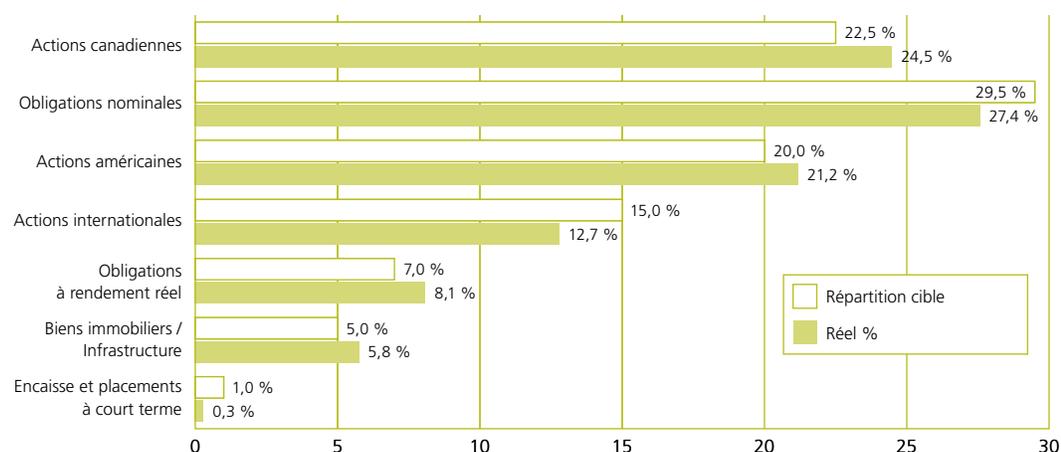
¹ Rajusté conformément au nouveau chapitre 4600 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et les Normes internationales d'information financière. Reportez-vous à la note 3 afférente aux états financiers.

Stratégie liée à la composition des placements

La répartition cible à long terme quant à la composition de l'actif du Régime est de 62,5 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure et de 37,5 % de titres à revenu fixe. Le graphique suivant illustre la composition de l'actif du Régime en comparaison avec son objectif. La position du Régime en actions, biens immobiliers et infrastructure de 64,2 % du total des éléments d'actif est supérieure à l'indice de référence de 62,5 %, en raison d'une sur-pondération en actions canadiennes, en actions américaines et en biens immobiliers, ainsi qu'une sous-pondération en actions internationales. La pondération totale en titres à revenu fixe de 35,8 % des éléments d'actif est inférieure à l'indice de référence de 37,5 %, en raison d'une sous-pondération des obligations nominales. La position en obligations à rendement réel était supérieure à la répartition cible.

Composition de l'actif

Répartition réelle (%) au 31 décembre 2011 par rapport à la répartition cible (%)

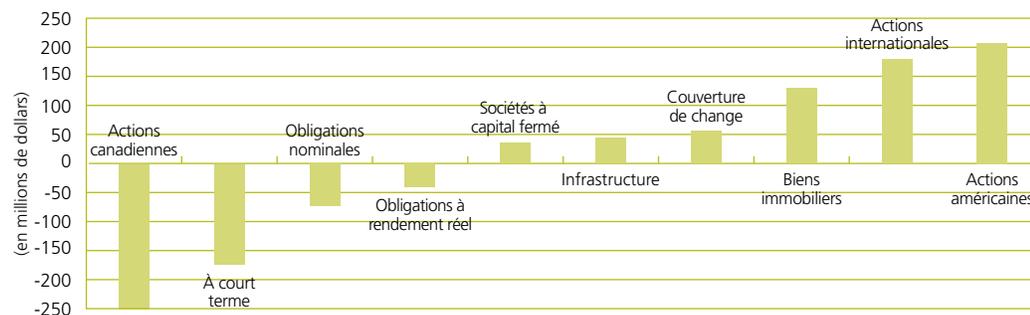


Dans le tableau ci-dessus, les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les actions de sociétés à capital fermé sont réparties entre les actions canadiennes, américaines et internationales.

Le Régime a amorcé son plan de transition de trois ans en vue d'accroître la répartition des fonds aux biens immobiliers, à l'infrastructure, aux marchés émergents et aux sociétés à capital fermé. Au cours de 2011, alors que le prix des obligations augmentait, le Régime a réinvesti les profits des obligations à rendement réel, des obligations nominales et du compte de couverture de change pour accroître les attributions de fonds aux actions américaines et de marchés émergents, ainsi qu'aux biens immobiliers, aux sociétés à capital fermé et à l'infrastructure. Le graphique suivant illustre les mouvements de fonds par classe d'actif, du début de l'année jusqu'à la fin.

Changements apportés aux placements par classe d'actif

Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



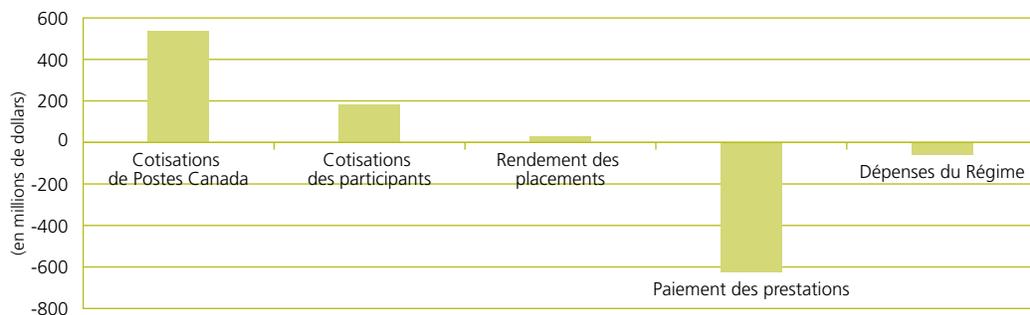
Dans le tableau ci-dessus, les actions internationales comprennent les marchés émergents.

Le graphique suivant indique les sources de fonds, c'est-à-dire les cotisations de Postes Canada, les cotisations des participants et le rendement des placements, par rapport aux fonds versés par le Régime pour les prestations et les dépenses.

Les mouvements de trésorerie nets ont été légèrement positifs pour l'année.

Sources et utilisations des fonds

Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



Aperçu des événements clés et du contexte économique de 2011

L'économie mondiale a connu une croissance modeste en 2011, inférieure à celle de l'année précédente et inférieure aux taux de croissance historiques. Dans l'ensemble, le *produit intérieur brut (PIB)* mondial a augmenté de 3,8 %. Le taux de croissance des économies émergentes et en développement a été de 6,2 %, ce qui est inférieur à leurs taux historiques qui se situent entre 7 % et 10 %. Les pays développés ont connu une croissance de 1,6 %, ce qui est inférieur à leur taux de croissance habituel qui se situe entre 2 % et 3 %. L'Allemagne a continué d'être en tête des pays développés au chapitre de la croissance du *PIB*, avec un taux de croissance de 3 %.

En 2011, la crise de la dette souveraine européenne s'envenime. Bien que la situation en Irlande ait été maîtrisée, celles signalées en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie se sont intensifiées. La capacité de ces pays à rembourser leurs dettes et à mener à bien les mesures d'austérité annoncées a été mise en doute. Pour ces pays, le coût d'emprunt pour refinancer leur dette souveraine a augmenté considérablement. Cela a semé la crainte de pertes dans le secteur bancaire européen et a ralenti le marché des prêts bancaires en Europe et ailleurs. Une série de réunions ont été tenues par des dirigeants européens, lesquelles ont été suivies par des annonces sur les mesures de soutien. Au cours de l'année, la crise s'est amplifiée : le premier ministre de l'Italie a démissionné et le spectre d'une faillite a hanté la Grèce.

En décembre 2011, la Banque centrale européenne s'est engagée à fournir des liquidités illimitées aux banques européennes pour une période de trois ans. Cette mesure a servi à soutenir les prêts bancaires et les liquidités, à éviter un resserrement du crédit et à donner aux banques et aux gouvernements européens le temps de régler leurs problèmes économiques et politiques.

Aux États-Unis, l'économie a connu une croissance de 1,8 % en 2011. En juillet, le débat sur le plafond de la dette a ébranlé la confiance dans les marchés mondiaux. En août, l'agence de notation Standard & Poor's a abaissé la cote de crédit des États-Unis. Dans l'espoir de relancer l'économie, la Réserve fédérale américaine (*Federal Reserve Bank*) a déclenché l'opération Twist en septembre. Cette initiative vise à baisser les taux d'intérêt à long terme afin de réduire les taux d'intérêt hypothécaires et autres et de stimuler les dépenses de consommation. Dans la dernière partie de l'année, les conditions économiques ont commencé à se rétablir et il y a eu une légère amélioration de la situation d'emploi.

Au Canada, l'économie a connu une croissance de 2,3 % en 2011. Une baisse de la demande pour les produits de base a entraîné la dépréciation du dollar canadien. La balance des paiements (exportations nettes) a été positive pour la première fois en trois ans, ce qui est en grande partie attribuable à une légère croissance de la demande des États-Unis pour les produits canadiens.

Des troubles politiques dans plusieurs pays arabes, les préoccupations concernant la façon dont la Chine prévoit faire face à l'inflation et les répercussions du tremblement de terre au Japon ont contribué au ralentissement de la croissance économique. De nombreuses banques à l'échelle mondiale ont pris des mesures pour accroître leur capital, y compris la réduction de leurs activités de prêts, et les gouvernements des pays développés ont réduit leurs dépenses. La demande a été réduite à l'échelle mondiale, causant la chute des importations et des exportations dans les économies avancées, développées et émergentes.

Alors que l'année 2011 arrivait à sa fin, il y avait encore des craintes à l'égard de l'incertitude en Europe et des répercussions des mesures prises en Chine pour lutter contre l'inflation. Ces craintes ont éclipsé les signaux économiques positifs provenant des États-Unis, ainsi que la perspective d'expansion de l'économie américaine en 2012.

Rendement du marché des capitaux

À mesure que les événements se sont déroulés partout dans le monde en 2011, les marchés des *actions* mondiaux ont connu une baisse importante. Les gains constants enregistrés par les marchés des *actions* au cours des premiers mois de l'année ont été réduits à néant par la crise de la dette souveraine européenne, par le débat sur le plafond de la dette aux États-Unis et par les événements qui ont eu lieu au Japon, dans plusieurs pays arabes et en Chine.

La demande en produits de base a diminué, et le cuivre, généralement considéré comme un indicateur fort de l'ensemble de l'économie, a affiché une perte de 23 %, portant le prix d'une livre à 3,43 \$US. Les prix du pétrole ont grimpé et diminué avant de s'arrêter à une hausse de 8,1 %, soit 98,90 \$US, à la fin du mois de décembre.

Les marchés des changes étaient instables. Les valeurs du dollar américain, du yen japonais et du franc suisse ont augmenté, alors que les valeurs de l'euro et de nombreuses devises de marchés émergents ont diminué.

L'indice composé S&P/TSX (Standard & Poor's et Bourse de Toronto) a terminé l'année en baisse de 8,7 %. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, un excellent rendement a été enregistré dans le secteur des soins de santé et les secteurs défensifs stables, comme les services de télécommunications et les biens de consommation courante. Les secteurs plus sensibles à l'économie, tels que les matériaux, les biens de consommation discrétionnaire et l'énergie, ont connu une baisse. Les rendements négatifs de la technologie de l'information reflètent la baisse des prix de Research in Motion (RIM), qui est confrontée à une concurrence féroce.

Rendement (%) des secteurs de l'indice composé TSX

Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



Mesuré en dollars canadiens, l'indice S&P 500 (Standard & Poor's) a progressé de 4,6 % alors que le marché international, comme le représente l'indice EAEO de MSCI (indice Morgan Stanley Capital International pour l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient), a connu une baisse de 10,0 %. À l'échelle internationale, les seuls pays développés dont les marchés des actions ont eu un rendement positif étaient l'Irlande et la Nouvelle-Zélande. Les marchés émergents ont connu une baisse de 16,4 % mesuré en dollars canadiens.

Les marchés des *obligations* ont obtenu de bons résultats en 2011, l'indice DEX obligataire universel ayant augmenté de 9,7 % et l'indice DEX obligataire à rendement réel, de 18,3 %. Ces résultats sont attribuables à la baisse des taux d'intérêt et à la hausse des prix des *obligations* en 2011. La plupart des banques centrales du monde entier ont maintenu de faibles taux d'intérêt pour stimuler la croissance.

Les taux d'intérêt sont demeurés faibles à la fin de l'année, ce qui a eu une incidence sur la solvabilité du Régime. Les faibles taux d'intérêt augmentent les *obligations au titre des prestations de retraite* ce qui accroît le déficit du Régime.

Rendement de la caisse de retraite

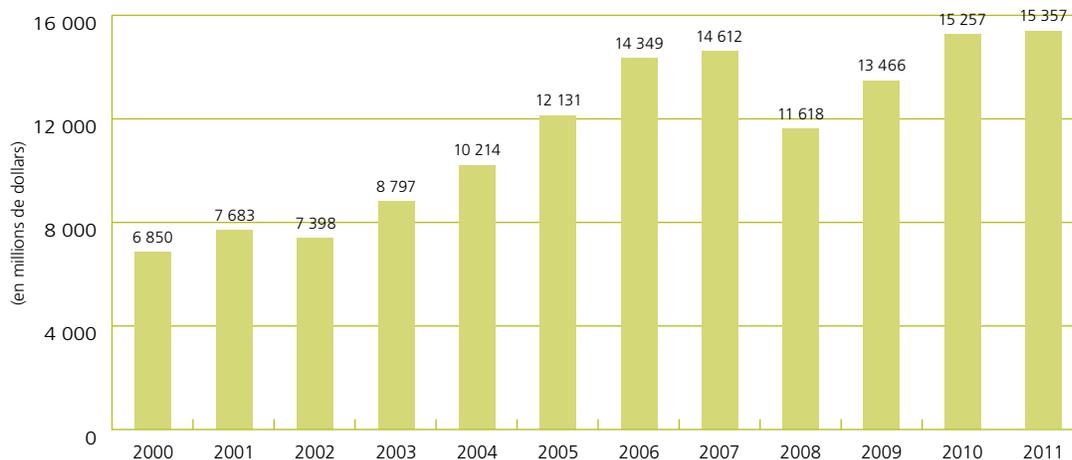
Le Régime a affiché un *taux de rendement* de 0,2 % en 2011. Ce rendement était inférieur à l'*indice de référence* de 0,8 %, et inférieur au rendement médian de 1,7 % qu'a connu la Fiducie RBC Dexia pour les grands régimes de retraite canadiens. Ce n'est que la deuxième fois depuis sa création, il y a onze ans, que le Régime enregistre un rendement inférieur à l'*indice de référence*; la première occurrence remonte à 2008, année de la crise financière aux États-Unis.

La stratégie de placement tient compte du fait que le Régime n'a été créé qu'en 2000. Relativement jeune comparé à un régime type, le Régime de retraite de Postes Canada compte un pourcentage plus élevé de participants actifs (70 %) par rapport aux participants retraités ou non actifs (30 %). Le Régime est donc en mesure d'avoir une pondération d'*actions*, de biens immobiliers et d'infrastructure relativement plus élevée que les régimes types. Avec une pondération de 62,5 % dans les *actions*, les biens immobiliers et l'infrastructure, le rendement du Régime est sensible à l'instabilité de ces marchés. En 2011, le rendement des *obligations* était plus favorable que celui des *actions*. À la suite des décisions de placement prises en 2011 et de l'orientation fournie par l'étude de l'actif-passif, la caisse effectuera des placements dans de nouveaux secteurs destinés à offrir des rendements sans risques supplémentaires. Le Régime est positionné de manière à tirer parti de possibilités de croissance à venir dans les marchés des *actions*, tout en maintenant un juste équilibre d'*actifs* à revenu fixe en fonction de la répartition des participants au Régime et de ses obligations à long terme.

Le total des *actifs nets de placement* du Régime est présenté dans le graphique ci-après.

Actifs nets de placement

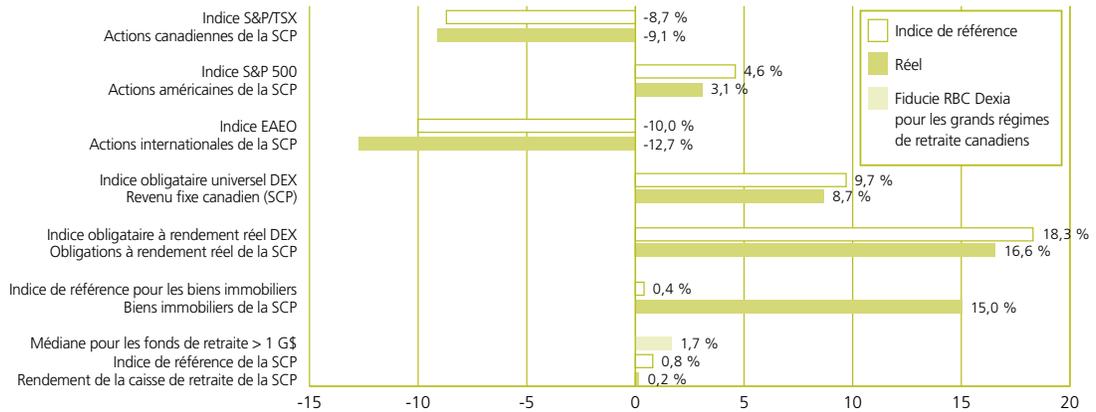
Au 31 décembre 2011



Le rendement par classe d'actif pour 2011 par rapport à l'indice de référence pertinent est présenté dans le graphique ci-dessous.

Rendement sur un an au 31 décembre 2011

Selon la classe d'actif et l'ensemble du Régime



Les obligations à rendement réel ont obtenu les meilleurs résultats parmi toutes les classes d'actif puisque le prix des obligations à long terme a augmenté lorsque les taux d'intérêt ont diminué. Les obligations à rendement réel offrent une protection contre l'inflation et partagent aussi certaines caractéristiques des obligations à long terme.

Les obligations nominales ont obtenu un rendement positif en raison des gains dans tous les secteurs des obligations, surtout dans les secteurs provinciaux et municipaux. L'aplanissement de la courbe de rendement témoigne de la croissance modeste et durable de l'économie canadienne. La courbe de rendement reflète le rendement prévu pour les obligations d'une durée de un à 30 ans. Lorsque le rendement des obligations augmente, le prix des obligations diminue, et vice versa. Étant donné que le rendement des obligations était faible en 2011, l'encaisse et les placements à court terme ont eu un rendement près de zéro pour l'année.

Les biens immobiliers ont encore une fois profité de l'accroissement de la demande. Cette classe d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus. Le rendement du Régime en matière de biens immobiliers a dépassé le rendement médian du portefeuille immobilier des autres grands régimes de retraite, tel qu'il a été mesuré par RBC Dexia.

Les portefeuilles d'actions les plus importants du Régime sont présentés dans le graphique ci-après.

Portefeuilles d'actions de plus de 0,25 % de l'ensemble de la caisse

Au 31 décembre 2011 (en millions de dollars)

Banque Toronto-Dominion	197 \$	1,28 %
Banque Royale du Canada	185	1,21 %
Banque de Nouvelle-Écosse	149	0,97 %
Suncor Énergie	116	0,75 %
Apple Inc.	104	0,68 %
Canadian Natural Resources Itée	102	0,66 %
BCE Inc.	88	0,57 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	88	0,57 %
Enbridge Inc.	79	0,52 %
TransCanada Corp.	79	0,52 %
Banque de Montréal	76	0,50 %
Potash Corporation of Saskatchewan	71	0,47 %
Rogers Communication Inc.	68	0,44 %
Cenovus Energy Inc.	63	0,41 %
Exxon Mobil Corporation	60	0,39 %
Telus Corp.	59	0,38 %
Google Inc.	57	0,37 %
Chevron Corporation	56	0,37 %
Barrick Gold Corp.	55	0,36 %
Financière Manuvie	55	0,36 %
Talisman Energy Inc.	55	0,36 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	54	0,35 %
Qualcomm Inc.	54	0,35 %
Goldcorp Inc.	51	0,33 %
SNC-Lavalin Group Inc.	51	0,33 %
Metro Inc.	48	0,31 %
Thomson Reuters Corp.	47	0,30 %
Pfizer Inc.	45	0,29 %
Procter & Gamble Co.	44	0,29 %
American Tower Corp.	43	0,28 %
Schlumberger Ltd.	43	0,28 %
EnCana Corporation	40	0,26 %
Nexen Inc.	40	0,26 %
Intel Corp.	39	0,25 %
Pepsico Inc.	39	0,25 %
Corporation Shoppers Drug Mart	39	0,25 %
Wells Fargo & Co.	39	0,25 %
General Electric Co.	38	0,25 %
Shaw Communications Inc.	38	0,25 %
	2 654 \$	17,27 %

Développement des investissements et initiatives connexes

Plusieurs développements importants ont marqué 2011 en ce qui a trait aux placements :

- L'approbation finale a été accordée pour aller de l'avant avec les recommandations de l'étude de l'actif-passif réparties sur une période de trois ans. Cela s'est traduit par l'ajout de nouvelles classes d'*actif* pour l'ÉPPP : des *actions* à faible capitalisation à l'échelle mondiale (économies développées, à l'exclusion des États-Unis), des *actions* de marchés émergents, des *obligations* à rendement élevé à l'échelle mondiale et des placements dans l'infrastructure.
- L'étude de l'actif-passif confirme la stratégie de diversification du Régime, qui veut augmenter l'exposition aux biens immobiliers, aux *sociétés à capital fermé* et à l'infrastructure, en plus de réduire l'exposition aux *actions* canadiennes. Cette stratégie, qui a commencé en 2011, s'étendra sur une période de trois ans.
- Grâce aux ajouts aux placements immobiliers canadiens et à la croissance des valeurs du marché, les biens immobiliers ont été évalués à 852 millions de dollars à la fin de 2011, ce qui représente une hausse comparativement à la valeur de 624 millions de dollars à la fin de 2010.
- Les activités de placement dans l'infrastructure ont été entamées avec deux engagements initiaux totalisant 71 millions de dollars.
- À la suite de l'examen régulier du rendement des gestionnaires de fonds du Régime, la décision a été prise de mettre fin à la relation avec un gestionnaire de fonds d'*actions* canadiennes et un gestionnaire de fonds d'*actions* internationales.
- Grâce à l'embauche de membres de personnel expérimentés, le Régime gère maintenant deux portefeuilles d'*obligations* à l'interne. Cela se traduit par une réduction des coûts de gestion des fonds, une plus grande souplesse et une meilleure connaissance du marché.
- Le Régime a ajouté trois portefeuilles d'*actions* de marchés émergents vers la fin de l'année civile.
- À 0,235 %, les coûts de gestion des placements du Régime étaient inférieurs à ceux des entreprises semblables de l'industrie, tel qu'il a été déterminé par une étude comparative menée par CEM Benchmarking Inc. en 2010. Les coûts des placements du Régime étaient inférieurs de 2,4 millions de dollars à l'*indice de référence* de CEM.

Regard vers 2012

- Le Régime s'engage à obtenir des rendements supérieurs à l'*indice de référence* en sélectionnant la composition de l'*actif* et le niveau de risque qui conviennent afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du Régime.
- Les groupes Service des pensions et Placements de la caisse de retraite s'efforceront de continuer à verser les prestations de retraite à tous les participants au Régime et de leur offrir des services, et ce, à des coûts inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.
- Le Régime continuera à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans augmenter les risques.
- Voici quelques activités prévues pour 2012 : compléter la capitalisation des trois portefeuilles des marchés émergents, ajouter un gestionnaire des *obligations* à rendement élevé à l'échelle mondiale et un gestionnaire d'*actions* à faible capitalisation à l'échelle mondiale, et continuer à ajouter à nos portefeuilles de biens immobiliers, de *sociétés à capital fermé* et d'infrastructure.
- Les rapports de gestion des risques liés au Régime continueront d'être présentés au Comité des pensions sur une base trimestrielle.

Évaluation actuarielle de la capitalisation

Actuellement, le Régime doit déposer chaque année des évaluations actuarielles de la capitalisation auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui réglemente les régimes de retraite. Les évaluations ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise. (Les définitions de ces termes et les réponses à d'autres questions au sujet des évaluations actuarielles figurent à la page suivante.)

Les *obligations au titre des prestations de retraite* sur le plan de la continuité et de la solvabilité sont comparées à l'*actif* afin d'évaluer la santé financière du Régime. Les *obligations au titre des prestations de retraite* représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date du calcul. À cette fin, le répondant du Régime et l'*actuaire* font des *hypothèses* au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, le rendement sur les *actifs* investis, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite, l'espérance de vie et d'autres facteurs. Les *obligations au titre des prestations de retraite* du Régime sont comparées à l'*actif* du Régime afin de déterminer s'il existe un excédent ou un déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit.

Postes Canada est actuellement confrontée à de sérieux défis en matière de capitalisation, étant donné que le coût prévu des prestations de retraite futures a dépassé la croissance de l'*actif net* au cours des dernières années. La baisse des *taux d'actualisation* et la croissance de l'espérance de vie des participants au Régime rendent le financement des prestations de retraite plus coûteux. Une variation minimale des *taux d'actualisation* peut avoir une incidence importante sur les *obligations au titre des prestations de retraite* du Régime. Une baisse de 0,5 % des *taux d'actualisation* se traduirait par une augmentation de l'*obligation au titre des prestations de retraite* d'environ un milliard de dollars.

Une évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2010, déposée en juin 2011 auprès du BSIF, indique un déficit de 175 millions de dollars sur le plan de la continuité et un déficit de 3 204 millions de dollars sur le plan de la solvabilité¹.

L'estimation de la position financière du Régime au 31 décembre 2011, fondée sur les règles et règlements actuels, démontre un déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé d'environ 423 millions de dollars et un déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, selon le ratio moyen de solvabilité, d'environ 4 672 millions de dollars². Le déficit sur le plan de la solvabilité s'est aggravé au cours de l'année en raison de la baisse des *taux d'actualisation*, laquelle a eu pour effet d'augmenter la valeur actuelle des *obligations au titre des prestations de retraite* futures du Régime. Le *taux de rendement* des placements plus faible que prévu a également contribué à l'augmentation des déficits sur le plan de la continuité et de la solvabilité.

Les cotisations de l'employeur pour service courant en 2011 se sont élevées à 319 millions de dollars, comparativement à 321 millions en 2010. Ces cotisations en 2012 sont estimées à environ 331 millions. Des paiements spéciaux de l'employeur de l'ordre de 219 millions ont été versés en 2011, comparativement à 425 millions en 2010. Postes Canada a eu recours aux mesures spéciales d'allègement de solvabilité autorisées par la loi afin de réduire les paiements de solvabilité de 433 millions en 2011. Selon l'évaluation actuarielle attendue, les paiements spéciaux pour déficits sur le plan de la continuité et de la solvabilité en 2012 sont estimés à environ 955 millions. L'approbation d'une réduction de 312 millions des paiements spéciaux de solvabilité au cours des six premiers mois de 2012 a été obtenue en août 2011. Postes Canada a l'intention de demander la permission d'avoir recours aux mesures spéciales d'allègement permises par la loi pour réduire les paiements spéciaux de solvabilité d'environ 580 millions pour la seconde moitié de 2012.

¹ Le déficit sur le plan de la solvabilité calculé selon la juste valeur des *actifs* du Régime s'élève à 3 692 millions de dollars.

² Le déficit sur le plan de la solvabilité calculé selon la juste valeur des *actifs* du Régime est estimé à 6 578 millions de dollars.

Questions et réponses sur les évaluations actuarielles et les mesures spéciales d'allègement

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une **évaluation actuarielle** est en quelque sorte le bulletin de la situation financière à long terme d'un régime de retraite. Les services d'un *actuaire* indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle à une date précise. L'évaluation détermine la situation financière à long terme d'un régime de retraite en comparant les *actifs* du régime (tels que des *obligations* et des actions) aux *obligations au titre des prestations de retraite*. L'évaluation indique s'il y a un **excédent** ou un **déficit** de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Le Bureau du surintendant des institutions financières exige qu'on effectue une évaluation actuarielle, à la fois sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la situation du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'**évaluation sur le plan de la continuité** suppose que le Régime continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le Régime possède suffisamment d'*actifs* pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer si le niveau des cotisations versées par les participants au Régime et par Postes Canada est suffisant pour couvrir les *obligations au titre des prestations de retraite* additionnelles qui seront créées durant l'année à venir, dans la mesure où une année de service ouvrant droit à pension s'ajoute pour les employés cotisant actuellement au Régime.

Le dernier rapport d'évaluation, au 31 décembre 2010, indiquait que le Régime avait un léger déficit sur le plan de la continuité. Cela signifie qu'en date du 31 décembre 2010, la valeur des actifs était légèrement inférieure au montant requis pour payer les prestations de retraite futures selon les *hypothèses* et les méthodes utilisées pour cette évaluation. La situation sur le plan de la continuité estimée au 31 décembre 2011 présente un déficit légèrement plus élevé qu'en 2010.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'**évaluation sur le plan de la solvabilité** suppose que le Régime cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test existe afin que les autorités réglementaires des régimes de retraite puissent s'assurer que, dans une telle situation improbable, les participants au Régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des *taux d'actualisation* au moment de l'évaluation.

Le dernier rapport d'évaluation, produit le 31 décembre 2010, indiquait que le Régime avait un déficit sur le plan de la solvabilité. Cela signifie que si le Régime avait pris fin le 31 décembre 2010, il n'y aurait pas eu suffisamment d'*actifs* pour payer la totalité des prestations de retraite. La situation sur le plan de la solvabilité estimée au 31 décembre 2011 présente un déficit plus important que celui de 2010. Le niveau historiquement bas des *taux d'actualisation* actuels explique le fait que les *obligations au titre des prestations de retraite* sont à leur niveau le plus élevé de l'histoire. Cette situation peut changer rapidement en fonction de la fluctuation des *taux d'actualisation*.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Conformément à la législation fédérale s'appliquant actuellement aux régimes de retraite :

- Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des *actifs* du Régime par rapport aux *obligations au titre des prestations de retraite* sur le plan la solvabilité), Postes Canada, en tant que répondante du Régime, est tenue de verser des paiements spéciaux au Régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Postes Canada peut demander l'autorisation d'utiliser des mesures spéciales d'allègement de solvabilité afin de réduire le montant de ses paiements spéciaux liés à la solvabilité.
- Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des *actifs* du Régime par rapport aux *obligations au titre des prestations de retraite* sur le plan de la continuité), Postes Canada, en tant que répondante du Régime, est tenue de verser des paiements spéciaux au Régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à quinze ans.

En général, les répondants de régimes de retraite sont tenus, pour une année donnée, de verser les fonds nécessaires pour couvrir le coût des prestations pour le service courant, en plus de tous les paiements spéciaux requis pour cette même année, dans le but d'éliminer le déficit au terme de la période déterminée, à moins que le gouvernement fédéral n'ait approuvé des mesures spéciales d'allègement de solvabilité.

En quoi consistent les mesures spéciales d'allègement de solvabilité?

Les mesures spéciales d'allègement de solvabilité sont mises en place par le gouvernement fédéral pour permettre aux régimes de retraite à prestations déterminées de réduire le montant de leurs paiements spéciaux de solvabilité. La somme de toutes les réductions liées aux paiements spéciaux de solvabilité requis ne peut dépasser 15 % de la valeur de marché des *actifs* du Régime établie à la fin de l'année du Régime la plus récente. Tout régime de retraite réglementé par le gouvernement fédéral peut bénéficier de ces mesures, incluant ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada. Ces mesures ont pour objectif d'aider les répondants de régimes de retraite à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'impact de la conjoncture économique à court terme.

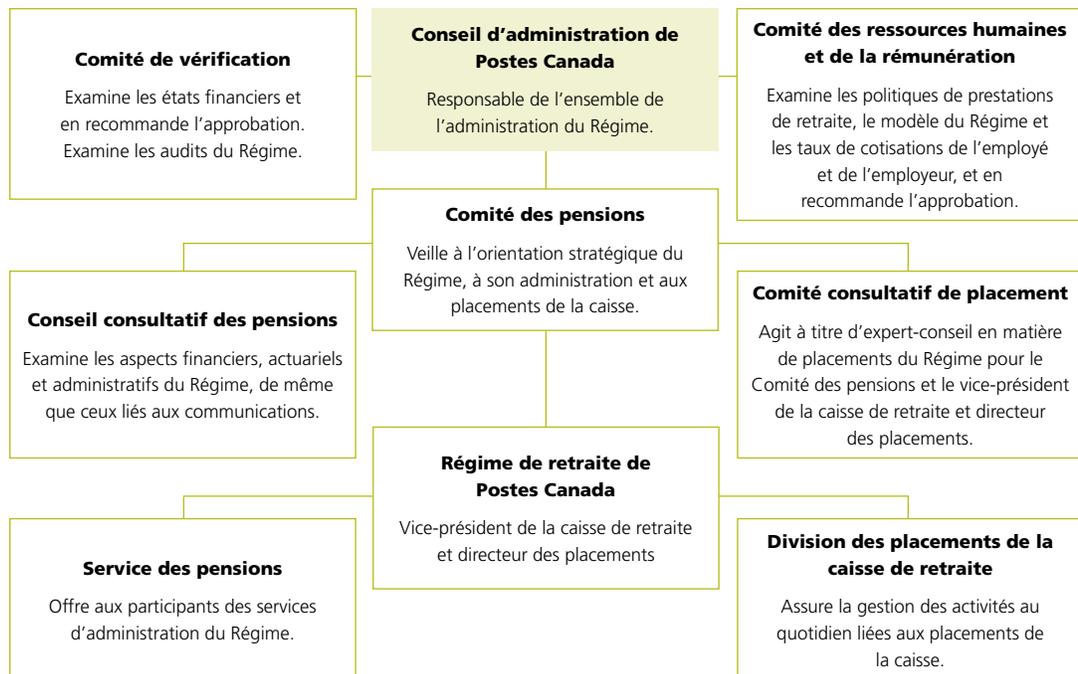
Pour bénéficier de ces mesures d'allègement, Postes Canada doit obtenir annuellement l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Les mesures d'allègement n'ont pas pour effet de simplement reporter la date des paiements spéciaux de solvabilité. Elles sont fonction de la situation de solvabilité du Régime, qui dépend du rendement des placements et des *taux d'actualisation*. À l'heure actuelle, les *taux d'actualisation* sont à leur niveau le plus bas de l'histoire, ce qui a pour effet d'augmenter les *obligations au titre des prestations de retraite*. Cette situation peut changer rapidement en fonction de la fluctuation des *taux d'actualisation*. Si la situation de solvabilité du Régime s'améliore, les paiements spéciaux de solvabilité peuvent être réduits, ou même supprimés.

Postes Canada demeure responsable de la capitalisation de tout déficit et s'engage à respecter toutes les obligations qu'elle a en ce qui a trait au Régime et à ses participants. Les mesures d'allègement n'atténuent ni n'annulent l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime.

Gouvernance du Régime

Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) s'assure que le Régime est géré de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime et de la Société. Le tableau ci-dessous présente la structure de gouvernance du Régime ainsi que les rôles du Conseil d'administration, des comités et de la direction. Il décrit les responsabilités fiduciaires nécessaires à la prise de décisions éclairées et au respect de l'engagement à l'égard du régime de retraite grâce à des placements prudents.



Afin de fournir davantage de renseignements sur la structure de gouvernance et les responsabilités fiduciaires, la page Web sur la gouvernance à l'adresse retraitescp.com a été mise à jour au cours de l'année. La liste des membres du Conseil et de ses comités, du Comité consultatif de placement et du Conseil consultatif des pensions, ainsi que leurs mandats, leurs biographies et leurs photos y sont maintenant affichés.

En 2011, le Service de vérification interne s'est assuré que le Régime respectait bien le principe de gouvernance pour la surveillance et la conformité. Il a effectué une mission de certification pour évaluer l'efficacité des activités de contrôle en ce qui a trait à la gestion et à l'administration des dossiers de retraite, à la remise des cotisations à la caisse de retraite, à l'exactitude des paiements de prestations de retraite provenant de la caisse de retraite et à la pertinence des dépenses imputées à la caisse de retraite. Il a conclu que des contrôles internes sont établis et fonctionnent adéquatement.

Le Régime assume également ses responsabilités fiduciaires en matière de communication, telles qu'elles sont décrites dans la législation fédérale régissant les régimes de retraite. En 2011, les communications adressées aux participants comprenaient le Rapport annuel de 2010 du Régime de retraite de Postes Canada, les relevés personnels de prestations de retraite, des communiqués ainsi que les bulletins *Parlons régime de retraite* et *En contact*. Toutes les publications, ainsi que des renseignements généraux au sujet du Régime, se trouvent à l'adresse retraitescp.com.

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

Liste des membres du Conseil d'administration et de ses comités, du Comité consultatif de placement et du Conseil consultatif des pensions au 31 décembre 2011

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité consultatif de placement	Conseil consultatif des pensions
Marc A. Courtois	Président	•	•	•		
Deepak Chopra	•					
Denyse Chicoyne, A.F.A., MBA	•		Présidente		•	
Thomas Cryer, F.C.A.	•	Président	•			
A. Michel Lavigne, F.C.A.	•	•	•			
Siân M. Matthews	•			•		
L'honorable Stewart McInnes, c.r.	•			•		
Iris Petten	•			•		
Robert Pletch, c.r.	•					
William H. Sheffield	•		•	Président		
Donald Woodley	•	•		•		
J. Lorne Braithwaite, B.Com, MBA					Président	
Isla Carmichael, Ph. D., M.Éd., M.A.					•	
Phillip H. Doherty, B.Com, MBA, CA					•	
Richard L. Knowles, B.A. (spéc.), A.F.A.					•	
Hugh Mackenzie, M.A.					•	
Douglas D. Greaves, B.A. (spéc.), A.F.A. (Postes Canada)					•	Président
Daryl Bean (AFPC/SEPC)						•
Mary Bishop (élue par tous les participants retraités du Régime)						•
Gayle Bossenberry (STTP)						•
Madeleine Cléroux (STTP)						•
Terry Cotton (AOPC)						•
Steven Galezowski, MBA, CA, ICEEE, A.F.A. (Postes Canada)						•
George Kuehnbaum (STTP)						•
Sylvane Lacroix Fournier, CA (Postes Canada)						•
Donald Lafleur (STTP)						•
Daniel Maheux (ACMPA)						•
Micki McCune (élue par tous les participants actifs du Régime)						•
Tim McGurrrin (Postes Canada)						•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/ACMPA)						•
John Polak (élu par les participants actifs qui ne sont pas représentés par un agent négociateur)						•
William Price (élu par tous les participants retraités du Régime)						•
Brad Smith (Postes Canada)						•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada

AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada

ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Rapports financiers



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) et elle garantit l'intégrité et la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit précisément les responsabilités et les obligations de chacun en matière de rendement ainsi que de la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport de l'auditeur indépendant et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

L'actuaire du Régime, Mercer (Canada) Limitée, a mené une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations au titre des prestations de retraite du Régime sur le plan de la continuité au 31 décembre 2011, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime. Les résultats de l'évaluation des actuaires sont présentés dans la partie faisant état de l'opinion des actuaires. Cette évaluation a été effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue. Les hypothèses *actuarielles* utilisées dans les présents états financiers reflètent les attentes de la direction à l'égard des événements futurs.

L'auditeur indépendant du Régime, PricewaterhouseCoopers s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant à des examens par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans son rapport d'audit. L'auditeur indépendant peut communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de ses constatations quant à la fiabilité de l'information financière du Régime et aux recommandations de contrôles internes observées au cours de l'audit.



Deepak Chopra
Président-directeur général
Le 19 mars 2012



Wayne Cheeseman
Chef des finances
Le 19 mars 2012

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

25

Opinion des actuaires

Ottawa

Le 19 mars 2012

La Société canadienne des postes a confié à Mercer (Canada) Limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif et des obligations au titre des prestations de retraite du Régime de pension agréé sur le plan de la continuité au 31 décembre 2011, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2011, en présument de la continuité du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera à l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et des obligations au titre des prestations de retraite actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2011 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2010 en présument de la continuité du Régime;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Société canadienne des postes au 31 décembre 2011;
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer (Canada) Limitée ont définies et qui reflètent les hypothèses établies par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons vérifié par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données sur les participants et l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées aux fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jacques Demers

Fellow de l'Institut canadien
des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Cory Skinner

Fellow de l'Institut canadien
des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) Limitée

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

26

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes**, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes y afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes** aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 21 mars 2012

États financiers

État de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
Actif net disponible pour le service des prestations			
Actif			
Placements (notes 5 et 6)	15 283 \$	15 200 \$	13 376 \$
Créances relatives aux placements (note 5)	118	103	145
Cotisations et autres apports à recevoir (note 7)	107	123	130
	15 508	15 426	13 651
Passif			
Passif lié aux placements (note 5)	44	46	78
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 17)	33	22	20
	77	68	98
Actif net disponible pour le service des prestations	15 431 \$	15 358 \$	13 553 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et déficit			
Obligations au titre des prestations de retraite (notes 6 et 13)	16 570 \$	16 038 \$	14 367 \$
Déficit	(1 139)	(680)	(814)
Obligations au titre des prestations de retraite et déficit	15 431 \$	15 358 \$	13 553 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Marc A. Courtois
Président du Conseil d'administration



Thomas Cryer
Président du Comité de vérification

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

28

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour les exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars) 2011 2010

Augmentation de l'actif

Revenus nets de placements (note 10)		
Revenus de placements	489 \$	644 \$
Changements des justes valeurs des actifs et des passifs de placement	(457)	800
	32	1 444
Cotisations du répondant (note 11)	538	746
Cotisations des participants (note 11)	184	186
	754	2 376

Diminution de l'actif

Prestations de retraite et de survivants	554	466
Valeur de transferts, prestations de décès forfaitaires et remboursements	66	51
Frais d'administration (notes 12 et 17)	61	54
	681	571

Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations

	73	1 805
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	15 358	13 553
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	15 431 \$	15, 358 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour les exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)	2011	2010
Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice	16 038 \$	14 367 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	928	890
Prestations de retraite constituées	533	497
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 13.b)	–	853
Changements aux dispositions du régime de retraite (note 13.c)	67	–
Pertes actuarielles nettes (note 13.d)	21	–
	1 549	2 240
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations de retraite et de survivants	554	466
Valeur de transferts, prestations de décès forfaitaires et remboursements	66	51
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 13.b)	397	–
Gains actuariels nets (note 13.d)	–	52
	1 017	569
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	532	1 671
Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice	16 570 \$	16 038 \$

État de l'évolution du déficit

Pour les exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)	2011	2010
Déficit, au début de l'exercice	(680) \$	(814) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	73	1 805
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	(532)	(1 671)
Déficit, à la fin de l'exercice	(1 139) \$	(680) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Description du Régime

Les dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

a) Généralités

Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874. Il constitue un régime de pension agréé, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la LIR) et, par conséquent, les cotisations qui y sont versées et les revenus de placements reçus ne sont pas assujettis à l'impôt. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le BSIF) sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la LNPP) ainsi que les règlements y afférents. La Société canadienne des postes (la Société) est la répondante du Régime et est chargée de son administration.

Le Régime comprend un volet à prestations déterminées (volet à PD) et un volet à cotisations déterminées (volet à CD). Le volet à PD a été établi par la Société le 1^{er} octobre 2000 et s'applique à tous les employés admissibles. À compter du 1^{er} janvier 2010, la Société a établi le volet à CD pour tous les nouveaux employés cadres et exempts, ainsi que les nouveaux employés syndiqués qui seront mutés ultérieurement à un poste cadre ou exempt. Ces nouveaux employés peuvent seulement participer au volet à CD du Régime.

b) Prestations

i. Volet à prestations déterminées

Pension de retraite

La pension de retraite est calculée en fonction du service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires ouvrant droit à pension des cinq meilleures années consécutives et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une pension de retraite anticipée lorsqu'il leur reste 10 ans ou moins avant l'atteinte de l'âge ouvrant droit à pension. Une pension de retraite non réduite peut être versée dès l'âge ouvrant droit à pension.

L'âge ouvrant droit à pension est défini comme étant a) le dernier en date des âges suivants : l'âge de 60 ans, l'âge auquel le participant a terminé deux années de service admissible ou l'âge auquel il aurait terminé deux années de participation au Régime en supposant que l'adhésion au Régime par le participant se poursuit, ou b) l'âge de 55 ans si le participant compte au moins 30 années de service admissible.

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi dépendent du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de l'âge du participant, et peuvent comprendre un montant forfaitaire équivalant à la *valeur de transfert* des prestations de retraite ou une pension différée.

Prestations de rattachement

Une prestation de rattachement est une prestation temporaire qui s'ajoute à la pension de retraite. La prestation de rattachement est payable à partir du début de la retraite jusqu'au 65^e anniversaire de naissance du participant, sauf en cas de décès du participant ou de versements de prestations d'invalidité en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec avant cette date.

Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont payables immédiatement, sans réduction. Les participants admissibles peuvent en faire la demande avant l'âge ouvrant droit à pension.

Prestations de décès

Les prestations de décès peuvent comprendre un soutien financier continu pour les survivants et les enfants à charge, des paiements forfaitaires équivalant à la *valeur de transfert* des prestations de retraite, ainsi qu'une garantie de paiement minimum advenant le décès du participant.

Indexation des prestations

En janvier, les prestations de retraite et les prestations de survivants sont indexées automatiquement à l'inflation par un pourcentage reflétant l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation.

ii. Volet à cotisations déterminées

Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'accumulation des cotisations et des revenus de placements versés au compte du participant. La Société verse une cotisation équivalant à 4 % des gains admissibles de chaque participant. Bien que la cotisation du participant soit facultative, ce dernier peut verser une cotisation maximale équivalant à 4 % de ses gains admissibles. La Société verse une cotisation de contrepartie pouvant aller jusqu'à 5 % des gains admissibles en fonction de l'âge du participant, de ses années de service admissibles et de ses cotisations. Ces cotisations seront investies, conformément aux directives de chaque participant, dans des portefeuilles de placements autorisés par le Comité des pensions du Régime.

Prestations de cessation d'emploi et prestations de décès

Les prestations de cessation d'emploi et les prestations de décès correspondent à l'accumulation des cotisations et des revenus de placements versés au compte du participant.

c) Capitalisation du Régime

i. Volet à prestations déterminées

Les prestations du Régime sont capitalisées par les cotisations et les revenus de placements. Les cotisations sont requises de la part de l'employeur et de l'employé. Ces cotisations, tout comme les revenus de placements, servent à garantir la sécurité financière des prestations des participants. La politique de capitalisation du Régime est examinée chaque année, et son objectif est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Les taux de cotisation sont établis par suite d'évaluations actuarielles, qui sont menées annuellement en vue de déterminer le taux de capitalisation du Régime. Les employés participant au Régime versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime. En 2011, les cotisations des employés s'élevaient à 6,1 % de leurs gains jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (fixé à 48 300 \$ en 2011 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec) et 9,6 % de leurs gains excédant ce plafond. Une augmentation annuelle des cotisations des employés de 0,4 % des gains ouvrant droit à pension entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

ii. Volet à cotisations déterminées

Les prestations du Régime sont capitalisées par les cotisations et les revenus de placements. Les cotisations sont composées des cotisations minimales versées automatiquement par la Société ainsi que des cotisations facultatives versées par les employés et les cotisations de contrepartie de l'employeur. Les employés choisissent leurs véhicules d'investissement à partir d'une sélection de fonds de placements. Postes Canada examine régulièrement le rendement de ces fonds et propose des changements, le cas échéant.

d) Modifications au Régime

Le 24 novembre 2011, le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes (le Conseil) a approuvé les changements apportés au Régime à la suite des modifications apportées à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et aux règlements y afférents. Ces changements, qui s'appliquent aux volets à prestations déterminées et à cotisations déterminées, comprennent un droit immédiat aux prestations de retraite et des améliorations aux prestations de décès. De plus, un changement a été apporté pour permettre le versement d'un paiement forfaitaire lorsque la *valeur de transfert* des prestations de retraite du participant équivaut à moins de 20 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. Ces modifications ont entraîné l'augmentation des *obligations au titre des prestations de retraite* du Régime, hausse s'élevant à environ 67 millions de dollars (note 13.c). En 2010, aucune modification n'a été apportée aux dispositions du Régime.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Présentation

Tel qu'il est requis par le Conseil des normes comptables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, ces états financiers reflètent, en dollars canadiens, la situation financière et les résultats opérationnels du Régime et ils ont été préparés conformément à la Partie IV du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, chapitre 4600 portant sur les normes comptables pour les régimes de retraite (*Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, chapitre 4600).

Le chapitre 4600 du manuel de l'ICCA exige qu'en sélectionnant ou en modifiant les conventions comptables qui ne se rapportent pas à son portefeuille de placements ou à ses *obligations au titre des prestations de retraite* constituées, un régime de retraite se conforme de façon constante aux Normes internationales d'information financière (IFRS), lesquelles se trouvent à la Partie 1 du manuel de l'ICCA, ou aux normes comptables pour les entreprises à capital fermé décrites à la Partie 2 du manuel de l'ICCA, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600. Le Régime a choisi de se conformer d'une façon constante aux normes IFRS pour ses conventions comptables non liées à son portefeuille de placements ou à ses *obligations au titre des prestations de retraite*.

L'information financière comparative qui avait été établie conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada (chapitre 4100 du manuel de l'ICCA) a été rajustée à compter du 1^{er} janvier 2010, date de transition. Ces changements sont résumés à la note 3.

Ces états financiers sont préparés sur le plan de la continuité et ils présentent les données sur le Régime en tant qu'une entité comptable distincte et indépendante du répondant et des participants du Régime.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond à une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. La juste valeur est déterminée en fonction des conditions du marché à un moment précis et peuvent ne pas refléter la juste valeur future.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme, qui comprennent les titres d'État à court terme et les billets de banque, sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les titres à revenu fixe cotés sur un marché actif sont évalués selon les cours acheteurs cotés sur le marché. Lorsqu'un cours acheteur de fin d'exercice n'est pas disponible sur un marché actif, une valeur estimative des titres est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des *rendements* au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les actions cotées en bourse sont évaluées selon les cours acheteurs à la fin de l'exercice. Lorsqu'aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, la direction estime la juste valeur de ces titres selon des modèles d'évaluation appropriés. Au moment de procéder à de telles évaluations, on tient compte de l'utilisation des cours acheteur et vendeur, du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.
4. Les fonds communs sont évalués selon les valeurs de l'*actif net* à la fin de l'exercice, telles qu'elles sont indiquées par le gestionnaire de fonds communs, en utilisant les cours de clôture des titres sous-jacents détenus dans le fonds commun.

5. Les contrats dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré de taux de change, les contrats à terme normalisés de taux d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt, sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice. Les contrats à terme de gré à gré de taux de change sont évalués en fonction des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice. Les contrats à terme normalisés de taux d'intérêt sont évalués en fonction des prix sur le marché applicable. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués par des tiers fournisseurs de prix swap.
6. Les biens immobiliers sont évalués tous les ans par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu appliquée ou la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les fonds communs et les fonds directs sont habituellement comptabilisés au prix coûtant au cours de l'année de l'acquisition (montant approximatif de la juste valeur), sauf s'il existe des raisons précises justifiant la modification de cette valeur.
7. Les placements dans des *sociétés à capital fermé* et dans l'infrastructure incluent les placements détenus directement ou à titre commanditaire. Ces placements sont évalués à l'aide des cours du marché ou des valeurs fournies par les commandités des fonds en vertu des conventions de société en commandite, ou au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au cours de telles évaluations, on tient compte du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.

- Opérations et revenus de placements

Toutes les transactions liées aux placements sont consignées au moment du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les achats et les ventes de titres cotés en bourse sont comptabilisés en fonction de la date de la transaction. Les transactions liées aux placements directs de biens immobiliers sont comptabilisées à la date de clôture. Les transactions liées aux fonds communs de biens immobiliers et de *sociétés à capital fermé* sont comptabilisées à la date de l'appel de liquidités. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus des placements en biens immobiliers, en *sociétés à capital fermé* et en infrastructure sont comptabilisés au moment où les dividendes ou les répartitions sont reçus. Les gains et les pertes réalisés à la vente des titres, ainsi qu'à la fin des contrats dérivés, sont inclus en tant que gains et pertes réalisés au moment de la disposition. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice. Les gains et les pertes non réalisés sur les contrats dérivés représentent l'écart entre les justes valeurs des contrats par rapport aux montants enregistrés antérieurement ou depuis la signature de ces contrats si ces derniers sont entrés en vigueur au cours de l'année.

- Coûts de transaction liés aux placements

Les coûts de transaction sont les coûts différentiels directement liés à l'achat et à la vente de placements. Les coûts de transaction sont passés en charge et constatés comme frais d'administration dans l'état de l'évolution de l'*actif net* disponible pour le service des prestations.

- Frais de gestion

Les frais liés à la gestion des fonds relatifs aux *sociétés à capital fermé* et à la gestion externe des portefeuilles sont passés en charge et sont compris dans les frais d'administration constatés dans l'état de l'évolution de l'*actif net* disponible pour le service des prestations.

c) Actifs et passifs autres que les placements

La juste valeur des cotisations et autres apports à recevoir et des crédateurs et charges à payer se rapproche de la valeur comptable puisque ces éléments sont à court terme.

d) Obligations au titre des prestations de retraite

Les *obligations au titre des prestations de retraite* sont calculées en fonction des évaluations actuarielles préparées par un cabinet d'*actuaire*s indépendants à l'aide de la méthode de projection des prestations constituées et des estimations de la direction à l'égard d'événements futurs. La valeur des *obligations au titre des prestations de retraite* à la clôture de l'exercice est fondée sur la plus récente évaluation actuarielle sur le plan de la continuité préparée aux fins de capitalisation et extrapolée à la date de clôture de l'exercice à l'aide des *hypothèses* les plus probables établies par la direction (note 13).

e) Cotisations

Les cotisations pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Les cotisations pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les cotisations pour les périodes de congé non payé autorisé sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le congé a eu lieu. Les paiements spéciaux de solvabilité sont comptabilisés dans l'année recommandée par l'*actuaire* du Régime dans l'évaluation actuarielle.

f) Conversion des devises étrangères

L'*actif* et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les gains et les pertes réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les revenus de placements. Les gains et les pertes non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans le changement de la juste valeur des *actifs* et des passifs de placements.

g) Utilisation d'estimations

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément au chapitre 4600 du manuel de l'ICCA et des normes IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des *hypothèses* qui ont une influence sur les montants de l'*actif*, du passif et des *obligations au titre des prestations de retraite* présentés dans les états financiers, ainsi que sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. Les estimations importantes sont utilisées principalement pour déterminer les *obligations au titre des prestations de retraite* (note 13) et l'évaluation des placements (notes 5 et 6). La direction vérifie les estimations et les *hypothèses* utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies, et que ces différences peuvent être importantes.

h) Prestations

Les prestations sont composées des prestations payées aux participants retraités au cours de l'exercice et des prestations non payées mais constituées au 31 décembre. Les paiements des *valeurs de transfert* et les transferts à d'autres régimes de retraite sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'administrateur du Régime en a été avisé, et tout autre montant non payé est inclus dans les crédateurs et charges à payer. Les prestations constituées destinées aux participants actifs du Régime sont enregistrées comme une *obligation au titre des prestations de retraite*.

i) Approbation des états financiers

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 21 mars 2012.

3. Changements de normes comptables

En préparant ses premiers états financiers conformément au chapitre 4600 du manuel de l'ICCA et aux normes IFRS, le Régime a ajusté les montants enregistrés auparavant conformément au chapitre 4100 du manuel de l'ICCA. Une explication de l'incidence qu'a eue cette transition sur la position financière du Régime est fournie dans les tableaux ci-dessous et les notes afférentes :

Rapprochement de l'état de la situation financière en date du 1^{er} janvier 2010

<i>(en millions de dollars)</i>	Chapitre 4100 du manuel de l'ICCA	Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (i)	Évaluation de la juste valeur (ii)	Chapitre 4600 du manuel de l'ICCA et normes IFRS
Actif net disponible pour le service des prestations				
Actif				
Placements	13 399 \$	– \$	(23) \$	13 376 \$
Créances relatives aux placements	145	–	–	145
Cotisations et autres apports à recevoir	130	–	–	130
	13 674	–	(23)	13 651
Passif				
Passif lié aux placements	78	–	–	78
Créditeurs et charges à payer	20	–	–	20
	98	–	–	98
Actif net disponible pour le service des prestations	13 576	–	(23)	13 553
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif	1 344	(1 344)	–	–
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	14 920 \$	(1 344) \$	(23) \$	13 553 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent/(déficit)				
Obligations au titre des prestations de retraite	14 367 \$	– \$	– \$	14 367 \$
Excédent/(déficit)	553	(1 344)	(23)	(814)
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent/(déficit)	14 920 \$	(1 344) \$	(23) \$	13 553 \$

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

Rapprochement de l'état de la situation financière en date du 31 décembre 2010

<i>(en millions de dollars)</i>	Chapitre 4100 du manuel de l'ICCA	Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (i)	Évaluation de la juste valeur (ii)	Chapitre 4600 du manuel de l'ICCA et normes IFRS
Actif net disponible pour le service des prestations				
Actif				
Placements	15 218 \$	– \$	(18) \$	15 200 \$
Créances relatives aux placements	103	–	–	103
Cotisations et autres apports à recevoir	123	–	–	123
	15 444	–	(18)	15 426
Passif				
Passif lié aux placements	46	–	–	46
Créditeurs et charges à payer	22	–	–	22
	68	–	–	68
Actif net disponible pour le service des prestations	15 376	–	(18)	15 358
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif	488	(488)	–	–
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	15 864 \$	(488) \$	(18) \$	15 358 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et déficit				
Obligations au titre des prestations de retraite	16 038 \$	– \$	– \$	16 038 \$
Déficit	(174)	(488)	(18)	(680)
Obligations au titre des prestations de retraite et déficit	15 864 \$	(488) \$	(18) \$	15 358 \$

i) Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif

En vertu du chapitre 4600 du manuel de l'ICCA, la valeur actuarielle de l'actif n'est plus permise comme méthode d'évaluation aux fins comptables puisqu'elle ne répond pas à la définition d'un actif ou d'un passif. Par conséquent, l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif n'est plus inclus dans la détermination de l'excédent ou du déficit figurant dans les états financiers. L'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif de 1 344 millions de dollars qui existait au 31 décembre 2009 a donc été éliminé de l'état de la situation financière d'ouverture du 1^{er} janvier 2010, et une réduction globale a été appliquée à l'excédent précédemment présenté de 553 millions de dollars.

ii) Évaluation de la juste valeur des actifs de placement

En vertu du chapitre 4600 du manuel de l'ICCA, les actifs de placement doivent être évalués conformément aux dispositions des normes IFRS portant sur l'évaluation de la juste valeur (Norme comptable internationale 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* [IAS 39]). Cela a donné lieu à un changement dans la méthode d'évaluation des instruments financiers cotés sur un marché actif, lesquels seront dorénavant évalués au cours acheteur plutôt qu'au cours de clôture. Ce changement s'est traduit par une baisse de 23 millions de dollars dans la valeur des actifs de placement au 1^{er} janvier 2010, ainsi qu'une réduction compensatoire de l'excédent enregistré précédemment, lequel se chiffrait à 553 millions de dollars.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les effets de ces changements sont les suivants :

- une réduction de 18 millions de dollars des actifs de placement, passant de 15 218 millions de dollars à 15 200 millions de dollars;
- une augmentation de 5 millions de dollars (passant de 795 millions de dollars à 800 millions de dollars) en ce qui a trait aux changements des justes valeurs des actifs et passifs de placement et de l'actif net disponible pour le service des prestations, en raison de la comptabilisation de la réduction des actifs nets de placement de l'ordre de 18 millions de dollars en date du 31 décembre 2010, laquelle est contrebalancée par la reprise de la réduction de 23 millions de dollars des actifs nets de placement au 1^{er} janvier 2010.

4. Changements futurs des méthodes comptables

Les nouvelles normes et modifications suivantes, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), pourraient avoir une incidence sur le Régime à l'avenir. La direction évalue actuellement l'incidence de ces normes et modifications sur ses états financiers.

- **Norme IFRS 9 – Instruments financiers : Classement et évaluation**

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9 dans le cadre de la première phase, « Classement et évaluation », de son projet de remplacement de l'IAS 39. Cette première partie de la norme porte sur le classement et l'évaluation des *actifs* financiers. L'évaluation initiale des *actifs* se fera à la juste valeur, et pour les *actifs* financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, certains coûts de transaction seront incorporés. L'évaluation ultérieure des *actifs* financiers se fera au coût amorti ou à la juste valeur.

En octobre 2010, l'IASB a terminé la première phase du projet en intégrant à la norme les exigences relatives aux passifs, qui sont restées presque les mêmes par rapport à l'IAS 39.

L'IFRS 9 doit être appliquée de façon rétrospective pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, mais son adoption anticipée est autorisée.

- **Norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur**

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13. Cette norme, qui définit le concept de juste valeur, décrit dans une seule norme IFRS un référentiel d'évaluation à la juste valeur et prévoit des obligations d'information sur les évaluations à la juste valeur. L'une des options en vertu de la norme IFRS 13 consiste à utiliser les cours de clôture des titres pour calculer la juste valeur, alors que la norme IAS 39 a recours aux cours acheteurs. Cette norme s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée prospectivement. L'adoption anticipée est autorisée.

- **IAS 32 – Instruments financiers : Présentation**

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32 qui clarifient les dispositions concernant la compensation d'un *actif* financier et d'un passif financier. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et peut être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est autorisée.

5. Placements

(en millions de dollars)	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	237 \$	238 \$	374 \$	374 \$	168 \$	168 \$
Revenu fixe						
Obligations du Canada	3 898	3 669	3 633	3 528	3 476	3 437
Obligations des États-Unis	102	103	120	121	83	86
Obligations d'autres pays	160	153	140	137	101	96
Obligations à rendement réel	1 195	826	1 097	859	1 102	929
	5 355	4 751	4 990	4 645	4 762	4 548
Actions						
de sociétés canadiennes	3 548	3 061	4 203	3 094	3 587	2 820
de sociétés américaines	3 126	3 158	2 809	2 912	2 367	2 629
d'autres sociétés internationales	2 045	2 297	2 161	2 168	1 971	2 071
	8 719	8 516	9 173	8 174	7 925	7 520
Biens immobiliers (note 9.a)	852	771	624	608	508	553
Sociétés à capital fermé (note 9.c)						
Sociétés canadiennes	6	6	–	–	–	–
Sociétés américaines	61	57	35	35	11	14
Autres sociétés internationales	11	11	4	5	2	3
	78	74	39	40	13	17
Infrastructure (note 9.e)						
Sociétés canadiennes	42	41	–	–	–	–
Placements	15 283	14 391	15 200	13 841	13 376	12 806
Revenus de placements courus	50	50	42	42	39	39
Investissements à régler	8	8	18	18	83	83
Instruments dérivés	60	13	43	3	23	–
Créances relatives aux placements	118	71	103	63	145	122
Investissements à régler	(34)	(34)	(39)	(39)	(77)	(77)
Instruments dérivés	(10)	(6)	(7)	–	(1)	–
Passif lié aux placements	(44)	(40)	(46)	(39)	(78)	(77)
Actifs nets de placement	15 357 \$	14 422 \$	15 257 \$	13 865 \$	13 443 \$	12 851 \$

a) Évaluation de la juste valeur

i. Hiérarchie de la juste valeur

Les *actifs nets de placement* comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière doivent être classés selon trois niveaux hiérarchiques de juste valeur, en se fondant sur la transparence des données utilisées pour évaluer la juste valeur, de la manière suivante :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché sur les marchés actifs pour des éléments d'*actif* ou de passif identiques.

Niveau 2 : La juste valeur est fondée sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les cours du marché pour des éléments d'*actif* ou de passif semblables sur des marchés actifs, les cours du marché pour des éléments d'*actif* ou de passif identiques sur des marchés qui ne sont pas actifs, ainsi que d'autres données qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour une grande partie de la durée complète des éléments d'*actif* et de passif.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation fondées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Ces données non observables sont appuyées par une activité minimale ou inexistante du marché.

Le classement des *actifs nets de placement* selon la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2011 est le suivant :

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse et placements à court terme	69 \$	167 \$	– \$	236 \$
Revenu fixe	22	5 344	–	5 366
Actions	8 698	35	–	8 733
Biens immobiliers	–	–	852	852
Sociétés à capital fermé	–	–	78	78
Infrastructure	–	–	42	42
Instruments dérivés	–	51	(1)	50
	8 789 \$	5 597 \$	971 \$	15 357 \$

Le classement des *actifs nets de placement* selon la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2010 est le suivant :

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse et placements à court terme	95 \$	279 \$	– \$	374 \$
Revenu fixe	46	4 960	–	5 006
Actions	9 159	15	4	9 178
Biens immobiliers	–	–	624	624
Sociétés à capital fermé	–	–	39	39
Instruments dérivés	2	36	(2)	36
	9 302 \$	5 290 \$	665 \$	15 257 \$

Le classement des *actifs nets de placement* selon la hiérarchie de la juste valeur au 1^{er} janvier 2010 est le suivant :

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse et placements à court terme	71 \$	97 \$	– \$	168 \$
Revenu fixe	14	4 770	10	4 794
Actions	7 912	24	2	7 938
Biens immobiliers	–	–	508	508
Sociétés à capital fermé	–	–	13	13
Instruments dérivés	1	22	(1)	22
	7 998 \$	4 913 \$	532 \$	13 443 \$

ii. Transferts importants entre les niveaux 1 et 2

Un changement quant à la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables pourrait entraîner des transferts entre les différents niveaux hiérarchiques de la juste valeur. En 2011, des actions d'une juste valeur de 2 millions de dollars ont été transférées du niveau 1 au niveau 2 (2010 – transfert de 3 millions de dollars).

iii. Changements de l'évaluation de la juste valeur des placements du niveau 3

Les placements du niveau 3 comprennent certaines actions, des contrats dérivés, l'infrastructure, les sociétés à capital fermé et les biens immobiliers (note 2.b). Les données de marché non observables utilisées pour déterminer la juste valeur des placements du niveau 3 comprennent les cotes fournies par les courtiers, les services de tarification, les données fournies par les gestionnaires de fonds, les modèles financiers ainsi que les taux de loyer du marché, les taux d'occupation, les taux de croissance et les taux d'actualisation pour les placements immobiliers. Les gains nets totaux non réalisés comptabilisés comme changements des justes valeurs des actifs et des passifs de placement dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, en lien avec les placements évalués à l'aide de données non observables et détenus au 31 décembre 2011, s'élevaient à 79 millions de dollars (le 31 décembre 2010 – gain de 76 millions de dollars; le 1^{er} janvier 2010 – perte de 94 millions de dollars). Les transferts du niveau 3 au niveau 1 ont eu lieu puisque la juste valeur de l'instrument financier était fonction des cours acheteurs actuels du marché à la fin de l'exercice.

Voici l'évolution de la juste valeur des placements du niveau 3 au cours de l'exercice 2011 :

(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2010	Achats nets (ventes)	Gains/(pertes)		Transferts nets entrée/(sortie) Niveau 3	Solde au 31 décembre 2011
			Réalisés	Non réalisés		
Actions	4 \$	– \$	– \$	– \$	(4) \$	– \$
Revenu fixe	–	–	–	–	–	–
Infrastructure	–	41	–	1	–	42
Sociétés à capital fermé	39	34	2	3	–	78
Biens immobiliers	624	141	7	80	–	852
Instruments dérivés	(2)	6	–	(5)	–	(1)
	665 \$	222 \$	9 \$	79 \$	(4) \$	971 \$

Voici l'évolution de la juste valeur des placements du niveau 3 au cours de l'exercice 2010 :

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Achats nets (ventes)	Gains/(pertes)		Transferts nets entrée/(sortie) Niveau 3	Solde au 31 décembre 2010
			Réalisés	Non réalisés		
Actions	2 \$	(2) \$	– \$	– \$	4 \$	4 \$
Revenu fixe	10	(12)	(12)	15	(1)	–
Sociétés à capital fermé	13	23	–	3	–	39
Biens immobiliers	508	55	–	61	–	624
Instruments dérivés	(1)	3	(1)	(3)	–	(2)
	532 \$	67 \$	(13) \$	76 \$	3 \$	665 \$

Les placements du niveau 3 sont basés sur des modèles d'évaluation qui utilisent des données non observables, telles que les taux de capitalisation. L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations de placements immobiliers à d'autres hypothèses raisonnablement possibles liées aux taux de capitalisation. Les placements immobiliers directs utilisent des taux de capitalisation qui varient entre 5,4 % et 7,75 %. Une augmentation/baisse de 25 points de base par rapport au taux de capitalisation occasionnerait une baisse/augmentation de la valeur totale des placements immobiliers de l'ordre de 44,6 millions de dollars (2010 – 37,6 millions de dollars). L'incidence des changements du taux de capitalisation sur l'évaluation a été calculée indépendamment de l'incidence des changements liés aux autres variables clés. Dans la pratique, les facteurs qui occasionneraient une modification du taux de capitalisation entraîneraient aussi des changements à d'autres hypothèses actuarielles, ce qui pourrait accroître ou réduire l'incidence sur l'évaluation.

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction des *actifs* sous-jacents, des indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Régime utilise des instruments dérivés pour gérer le risque financier et améliorer le rendement. Les contrats dérivés sont négociés en bourse ou hors bourse. Les instruments financiers dérivés détenus par le Régime comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés de taux d'intérêt et les contrats à terme de gré à gré de taux de change.

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes négociées entre des contreparties, sur le marché hors bourse, dans lesquelles les contreparties acceptent d'échanger des mouvements de trésorerie périodiques en fonction de taux de référence convenus appliqués à un montant théorique précisé. Aucun échange de capital n'a lieu.

Les contrats à terme normalisés de taux d'intérêt sont des contrats standard cotés sur des marchés réglementés. Ces contrats sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée, à un prix établi.

Les contrats à terme de gré à gré de taux de change sont des ententes négociées entre des contreparties sur le marché hors bourse. Ces contrats sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix et à une date future prédéterminés.

Les valeurs théoriques des contrats dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer les mouvements de trésorerie à échanger. Les montants théoriques sont la base permettant de déterminer le rendement et la juste valeur du contrat. Ils ne sont pas enregistrés en tant qu'éléments d'*actif* ou de *passif* dans les états financiers et ils n'indiquent pas nécessairement le montant des mouvements de trésorerie futurs ou de la juste valeur actuelle des contrats dérivés. Par conséquent, les montants théoriques n'indiquent pas l'exposition du Régime au risque de crédit ou au risque de marché.

Les contrats dérivés représentent les gains ou les pertes non réalisés et figurent à l'état de la situation financière. Les contrats dérivés deviennent favorables (*actif*) ou défavorables (*passif*) à la suite des fluctuations des taux du marché ou des prix, en fonction de leurs modalités. La juste valeur des contrats dérivés peut fluctuer de manière importante.

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 31 décembre 2011 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats à terme de gré à gré de taux de change	1 324 \$	(1 273) \$	51 \$	– \$
Contrats à terme normalisés de taux d'intérêt	51	(51)	1	(1)
Swaps de taux d'intérêt	57	(58)	8	(9)
	1 432 \$	(1 382) \$	60 \$	(10) \$

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 31 décembre 2010 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats à terme de gré à gré de taux de change	1 328 \$	(1 292) \$	38 \$	(2) \$
Contrats à terme normalisés de taux d'intérêt	104	(102)	2	–
Swaps de taux d'intérêt	140	(142)	3	(5)
	1 572 \$	(1 536) \$	43 \$	(7) \$

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 1^{er} janvier 2010 :

(en millions de dollars)	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats à terme de gré à gré de taux de change	1 106 \$	(1 084) \$	22 \$	– \$
Contrats à terme normalisés de taux d'intérêt	79	(79)	–	–
Swaps de taux d'intérêt	114	(114)	1	(1)
	1 299 \$	(1 277) \$	23 \$	(1) \$

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre 2011 s'élevé à 50 millions de dollars (31 décembre 2010 – 36 millions de dollars; 1^{er} janvier 2010 – 22 millions de dollars). La note 6.a fournit la juste valeur de la garantie accessoire ou de la marge pour les titres déposés auprès de diverses institutions financières ou reçus de ces institutions.

Voici la juste valeur des contrats dérivés en fonction du terme jusqu'à échéance :

(en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Total	Total
Contrats à terme de gré à gré de taux de change	51 \$	– \$	– \$	– \$	51 \$	36 \$	22 \$
Contrats à terme normalisés de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	2	–
Swaps de taux d'intérêt	6	(2)	–	(5)	(1)	(2)	–
	57 \$	(2) \$	– \$	(5) \$	50 \$	36 \$	22 \$

6. Gestion du risque

Risque de capitalisation

L'un des principaux risques auxquels le Régime fait face est le risque de capitalisation, c'est-à-dire le risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne seront pas suffisants pour respecter les *obligations au titre des prestations de retraite*, occasionnant ainsi un déficit actuariel.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des *actifs nets de placement* du Régime ou des *obligations au titre des prestations de retraite* fluctue. Le changement de l'un de ces éléments entraînerait une non-concordance entre l'*actif* du Régime et ses obligations. Les facteurs les plus importants liés au risque de capitalisation sont les baisses des *taux d'actualisation* et un rendement de placements inférieur aux attentes. De plus, les *obligations au titre des prestations de retraite* sont aussi touchées par des facteurs non économiques, tels que les changements des variables démographiques des participants.

Le Conseil d'administration gère le risque de capitalisation en effectuant un suivi et un examen continu du ratio de capitalisation et en s'assurant que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP). L'ÉPPP est conçu pour fournir au Régime un *taux de rendement net* à long terme de 4,5 % supérieur à l'inflation. L'atteinte du taux de 4,5 % aidera le Régime à respecter ses objectifs de capitalisation, ainsi que ses *obligations au titre des prestations de retraite* qui connaissent une croissance continue. Des études de l'actif-passif sont menées périodiquement afin de veiller à ce que la stratégie de placement du Régime demeure pertinente dans des environnements économiques difficiles.

Gestion des risques financiers

Le Régime est exposé à divers risques financiers liés à ses activités d'investissement qui peuvent avoir une incidence défavorable sur son flux de trésorerie, sa situation financière et ses revenus. L'objectif de la gestion des risques en matière de placement est de réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et d'optimiser les gains du portefeuille de placement.

Le Conseil d'administration, avec l'appui du Comité des pensions, du personnel, des agents et des conseillers, est chargé de gérer, de financer et d'administrer le Régime d'une façon prudente afin de respecter ses obligations à l'égard des participants au Régime. Le Conseil doit alors surveiller les éléments *d'actif* et de passif pour s'assurer qu'ils sont gérés dans le meilleur intérêt des participants. Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques de placement qui décrit le seuil de tolérance du Conseil à prendre des risques et qui guide l'élaboration des stratégies d'investissement visant l'atteinte des objectifs globaux du Régime.

La gestion des risques liés au Régime est effectuée par l'équipe de gestion des investissements, conformément aux divers procédés et politiques. Certaines des politiques en place comprennent l'ÉPPP, ainsi que le mandat de chaque fonds. L'ÉPPP, approuvé à la fois par le Comité des pensions et le Conseil d'administration, contient la politique de répartition de l'*actif* à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les lignes directrices sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories *d'actif*.

Une analyse de l'évaluation du risque est effectuée pour chaque catégorie de risque. Les risques font l'objet d'un suivi régulier et des mesures sont prises, au besoin, conformément aux politiques approuvées du Régime. De plus, ces risques font l'objet d'un examen par le Comité consultatif de placement, le Comité des pensions et le Conseil d'administration.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat manque à ses engagements ou devient insolvable. Le Régime est exposé à un risque de crédit direct par l'intermédiaire de ses titres à court terme, de ses titres à revenu fixe, des contrats dérivés et de ses revenus de location de biens immobiliers. Le risque de crédit lié aux titres à court terme est atténué en traitant uniquement avec des contreparties hautement cotées et en établissant des limites quant au montant et à la durée des placements à court terme. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers, le contrôle des cotes de solvabilité et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit lié aux placements à revenu fixe.

L'exposition au risque de crédit des titres à revenu fixe du Régime s'établit comme suit :

Cote de crédit (en millions de dollars)	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
AAA/AA	3 640 \$	68 %	3 472 \$	70 %	3 564 \$	75 %
A	1 341	25 %	1 229	25 %	996	21 %
BBB	373	7 %	289	5 %	201	4 %
<BBB	1	–	–	–	1	–
	5 355 \$	100 %	4 990 \$	100 %	4 762 \$	100 %

Le risque de crédit lié aux contrats à terme de gré à gré de taux de change traités sur le marché hors bourse et aux contrats de swaps de taux d'intérêt est atténué grâce à l'utilisation d'accords cadres de compensation globale avec les contreparties. Il existe par ailleurs, pour les contrats dérivés de swaps de taux d'intérêt, un échange de garanties accessoires entre les parties au cas où la juste valeur des transactions impayées entre les parties dépasse un seuil convenu. Le risque de crédit lié aux instruments dérivés pour les contrats à terme normalisés de taux d'intérêt cotés en bourse est limité, puisque ces transactions sont des contrats standard exécutés sur des marchés boursiers établis, chacun étant associé à une chambre de compensation bien établie qui assume les obligations des deux contreparties et garantit le rendement. Les contreparties doivent également détenir une cote de solvabilité minimale de « A ». L'exposition de la contrepartie est déterminée quotidiennement et les garanties accessoires, composées de l'encaisse et d'autres titres acceptables, est demandée ou fournie, en fonction des modalités du contrat.

Des espèces et des titres d'une juste valeur de 7 millions de dollars (2010 – 3 millions de dollars) ont été déposés auprès de différentes institutions financières en tant que garanties accessoires ou marges. Le Régime n'est pas autorisé à donner ces titres en garantie à d'autres institutions financières ou à les vendre à une autre entité, à moins que le Régime ne soit en mesure de remplacer de tels titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

Des espèces d'une juste valeur de 2 millions de dollars (2010 – 1 million de dollars) ont été reçues de différentes institutions financières en tant que garanties accessoires. Le Régime conserve les garanties accessoires reçues tant que la contrepartie n'est pas défailante ou une partie touchée relativement à une condition précisée dans les ententes contractuelles et tant qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente contractuelle. Le Régime est autorisé à vendre les garanties accessoires ou à les redonner en garantie si le titulaire des garanties accessoires manque à ses engagements. En date du 31 décembre 2011, aucune contrepartie n'avait manqué à ses engagements.

Le risque de crédit lié aux placements en biens immobiliers du Régime découle de la possibilité que les locataires ne puissent pas respecter leurs engagements de location. Le Régime réduit ce risque en diversifiant les placements par type de propriété et par emplacement géographique et en veillant à ce que les placements soient gérés par des gestionnaires immobiliers professionnels.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque découlant des variations de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque de marché englobe le risque de taux d'intérêt, le risque de change ainsi que le risque de prix.

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque s'applique principalement aux instruments financiers portant intérêt détenus dans ses titres à court terme, son portefeuille à revenu fixe et ses contrats dérivés de taux d'intérêt. Il se répercute indirectement sur les *actions*, car les multiples cours-bénéfices fluctuent avec les taux d'intérêt, et l'attrait relatif des *actions* change selon la variation des taux d'intérêt. Les surplus de trésorerie sont investis dans des titres à court terme.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du Régime, des lignes directrices ont été établies à l'égard de la pondération, du terme jusqu'à échéance et de la durée des titres à court terme et des valeurs à revenu fixe. De plus, pour atténuer davantage le risque de taux d'intérêt, le Régime pourrait conclure des contrats à terme normalisés de taux d'intérêt et des contrats de swaps de taux d'intérêt.

Les termes jusqu'à échéance des valeurs à revenu fixe du Régime, exception faite des swaps de taux d'intérêt, s'établissent de la façon suivante :

(en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rendement à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance
Placements portant intérêt										
Revenu fixe – Obligations										
Gouvernement du Canada	335 \$	538 \$	254 \$	212 \$	1 339 \$	1,4 %	1 235 \$	2,1 %	1 311 \$	2,1 %
Sociétés canadiennes	33	431	501	741	1 706	2,3 %	1 621	3,6 %	1 386	3,6 %
Gouvernement des États-Unis	1	–	–	–	1	0,1 %	1	0,5 %	21	4,2 %
Sociétés américaines	10	30	45	16	101	4,8 %	119	4,4 %	62	5,1 %
Sociétés internationales	4	72	48	36	160	4,0 %	140	3,8 %	101	4,2 %
Provinces et municipalités	48	180	260	365	853	2,5 %	777	3,6 %	779	3,8 %
Obligations à rendement réel (Canada)	–	–	167	799	966	0,2 %	901	1,0 %	920	1,5 %
Obligations à rendement réel (provinces)	–	13	69	147	229	0,3 %	196	1,3 %	182	1,8 %
	431 \$	1 264 \$	1 344 \$	2 316 \$	5 355 \$	1,8 %	4 990 \$	2,7 %	4 762 \$	2,8 %

Au 31 décembre 2011, une augmentation ou une baisse de 1 % dans les taux d'intérêt en vigueur (en supposant un changement parallèle de la courbe de *rendement* et toutes autres variables étant constantes) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de la valeur de *l'actif* net disponible pour le service des prestations d'environ 427 millions de dollars (2010 – 445 millions de dollars). L'analyse de sensibilité des taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée du portefeuille du Régime. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Ce risque est attribuable aux placements du Régime qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la devise de référence du Régime. Le Régime est exposé au risque découlant des variations de la valeur de ces titres libellés en d'autres devises en raison de la fluctuation des taux de change des devises étrangères.

Le Régime ne spéculer pas sur les devises et ne détient aucune position active en devise. Pour réduire les risques de change, le Régime conclut des contrats dérivés visant l'achat et la vente de devises étrangères. Pour atténuer les risques de contrepartie, toutes les transactions se font sur une base nette. Le Régime couvre entre 15 % et 45 % du risque de change total. Aucun risque de change ne peut dépasser 20 % des *actifs* du Régime. Tous les contrats en vigueur arrivent à échéance au bout de trois mois. Le Régime traite uniquement avec des contreparties hautement cotées, généralement de grandes institutions financières s'étant vu attribuer une cote de solvabilité minimale de « A » par une agence de cotation reconnue.

L'exposition au risque nette du Régime, sans inclure les instruments dérivés, selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction de la devise, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Emplacement géographique			Devise		
	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
Devise – équivalent en dollars canadiens						
Dollar canadien	9 864 \$	9 933 \$	8 845 \$	11 252 \$	11 332 \$	10 025 \$
Dollar américain	3 312	3 052	2 575	2 689	2 373	1 966
Euro	519	717	796	278	455	562
Autres devises						
européennes	629	613	491	409	433	391
Yen japonais	356	482	310	199	328	219
Autres devises de la région du Pacifique	259	232	187	323	242	188
Marchés émergents	418	228	239	207	94	92
	15 357 \$	15 257 \$	13 443 \$	15 357 \$	15 257 \$	13 443 \$

En fonction de l'exposition au risque nette du Régime au 31 décembre 2011, une augmentation ou une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises étrangères (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de l'*actif* net disponible pour le service des prestations d'environ 410 millions de dollars (2010 – 392 millions de dollars). En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

Les contrats à terme de gré à gré de taux de change du Régime, par devise, sont les suivants :

(en millions de dollars)

au 31 décembre 2011

Devise	Valeur théorique		Valeur nette	Taux moyen
	À recevoir	À payer		
Dollar américain	828 \$	(799) \$	29 \$	1,06 \$
Euro	226	(214)	12	1,40
Yen japonais	163	(156)	7	0,01
Livre sterling	107	(104)	3	1,63
	1,324 \$	(1,273) \$	51 \$	

(en millions de dollars)

au 31 décembre 2010

Devise	Valeur théorique		Valeur nette	Taux moyen
	À recevoir	À payer		
Dollar américain	833 \$	(813) \$	20 \$	1,02 \$
Euro	230	(218)	12	1,41
Yen japonais	155	(155)	–	0,01
Livre sterling	102	(99)	3	1,61
Dollar de Hong Kong	8	(7)	1	0,13
	1 328 \$	(1 292) \$	36 \$	

(en millions de dollars)

au 1^{er} janvier 2010

Devise	Valeur théorique		Valeur nette	Taux moyen
	À recevoir	À payer		
Dollar américain	699 \$	(689) \$	10 \$	1,06 \$
Euro	228	(220)	8	1,56
Yen japonais	96	(92)	4	0,01
Livre sterling	73	(73)	–	1,69
Dollar de Hong Kong	10	(10)	–	0,14
	1 106 \$	(1 084) \$	22 \$	

iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant des variations de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours du marché, autres que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Les fluctuations des cours du marché peuvent être attribuables à des facteurs propres à un instrument financier individuel ou à son émetteur, ou à des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Régime est exposé au risque de prix par l'intermédiaire de ses placements en *actions* publiques ainsi que ses placements en *sociétés à capital fermé*, car ces placements sont touchés par de nombreuses variables du marché. Le Régime limite le risque de prix par sa politique de diversification des placements dans diverses catégories d'*actif* et divers emplacements géographiques en fonction des critères établis dans l'ÉPPP. Les gestionnaires de fonds et le service des placements contrôlent régulièrement le portefeuille selon les secteurs, les pays, la capitalisation boursière et la liquidité commerciale.

L'exposition du Régime au risque de prix s'établit comme suit :

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Exposition effective au risque de prix	% de l'exposition totale au risque de prix	Exposition effective au risque de prix	% de l'exposition totale au risque de prix	Exposition effective au risque de prix	% de l'exposition totale au risque de prix
<i>(en millions de dollars)</i>						
Actions et actions de sociétés à capital fermé						
de sociétés canadiennes	3 554 \$	40 %	4 203 \$	46 %	3 587 \$	45 %
de sociétés américaines	3 187	36 %	2 844	31 %	2 378	30 %
d'autres sociétés internationales	2 056	24 %	2 165	23 %	1 973	25 %
	8 797 \$	100 %	9 212 \$	100 %	7 938 \$	100 %

Au 31 décembre 2011, 57 % (2010 – 60 %) des placements nets du Régime étaient des *actions*. Une augmentation ou une baisse de 10 % du prix des *actions* à la fin de l'exercice (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'*actif* net disponible pour le service des prestations d'environ 877 millions de dollars (2010 – 964 millions de dollars). En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Régime ne puisse pas respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Ce risque comprend également le risque de ne pas pouvoir liquider des éléments d'*actif* en temps opportun et à un prix raisonnable. Le passif financier du Régime comprend le passif lié aux placements, qui deviendra exigible au cours de la prochaine année. Le Régime est également exposé au règlement des instruments dérivés, aux appels de marge pour les instruments dérivés et aux paiements liés au régime de retraite. La note 5.b indique les termes jusqu'à échéance des contrats dérivés du Régime.

Le Régime prévoit ses besoins en matière de liquidités à court et à long terme afin de déterminer s'il disposera des fonds suffisants. Les principales sources de liquidités du Régime sont les fonds provenant des placements du Régime ainsi que les cotisations de l'employeur et des employés. Le Régime investit principalement dans des titres cotés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus facilement. Les placements en biens immobiliers, en *sociétés à capital fermé* et en infrastructure sont sujets au risque d'illiquidité. La gestion du montant global investi dans ces classes d'*actifs* et la restriction du montant investi dans un quelconque bien ou fonds commun atténuent l'exposition au risque d'illiquidité. Le Régime conserve suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour entretenir un niveau de liquidités raisonnable.

Les principaux éléments de passif éventuels du Régime comprennent les *obligations au titre des prestations de retraite* (note 13). Dans le cours normal des activités, le Régime souscrit à des contrats dont les engagements (note 18) peuvent aussi avoir une incidence sur les liquidités.

7. Cotisations et autres apports à recevoir

<i>(en millions de dollars)</i>		au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
Cotisations pour service courant	– Répondant	28 \$	39 \$	36 \$
	– Participants	15	21	24
Autres cotisations ¹	– Congé autorisé	35	32	31
	– Service accompagné d'option	27	29	30
Autres		2	2	9
		107 \$	123 \$	130 \$

¹ Les cotisations à recevoir pour congé non payé autorisé sont habituellement payables au cours d'une période correspondant au double de la durée du congé autorisé. Les cotisations à recevoir pour service accompagné d'option sont payables sur une période de paiement maximale de 20 ans pour un participant âgé de 45 ans ou plus à la date d'élection, ou jusqu'à l'âge de 65 ans pour les participants ayant effectué l'élection lorsqu'ils avaient moins de 45 ans.

8. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en millions de dollars)</i>		au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
Crédoiteurs et charges à payer		9 \$	10 \$	7 \$
Prestations constituées payables		24	12	13
		33 \$	22 \$	20 \$

9. Biens immobiliers, sociétés à capital fermé et infrastructure

a) Biens immobiliers

Les placements en biens immobiliers sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010 ¹		au 1 ^{er} janvier 2010 ¹	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements directs	485 \$	471 \$	315 \$	337 \$	248 \$	299 \$
Fonds communs	367	300	309	271	260	254
	852 \$	771 \$	624 \$	608 \$	508 \$	553 \$

¹ La présentation des placements directs et des fonds communs a été reclassée aux fins de comparaison.

b) Revenus nets en biens immobiliers

Les revenus des placements en biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2010
Revenus de placements	33 \$	22 \$
Gains nets réalisés	7	–
Gains nets non réalisés	80	61
	120 \$	83 \$

c) Sociétés à capital fermé

Les placements en sociétés à capital fermé sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fonds communs	78 \$	74 \$	39 \$	40 \$	13 \$	17 \$

d) Revenus nets des sociétés à capital fermé

Les revenus nets de placements en sociétés à capital fermé pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2010
Gains nets réalisés	2 \$	– \$
Gains (pertes) en devise nets non réalisés	4	(1)
Gains (pertes) nets non réalisés	(1)	4
	5 \$	3 \$

e) Infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements directs	21 \$	21 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Fonds communs	21	20	–	–	–	–
	42 \$	41 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

f) Revenus nets des placements en infrastructure

Les revenus nets des placements en infrastructure pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2010
Revenus de placements	2 \$	– \$
Gains nets non réalisés	1	–
	3 \$	– \$

10. Revenus nets de placements

Les revenus nets de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2010
Intérêts créditeurs (pertes)		
Encaisse et placements à court terme	4 \$	2 \$
Revenu fixe	162	158
Revenu fixe – Obligations à rendement réel	29	28
Instruments dérivés	(12)	3
	183	191
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	102	93
Actions de sociétés américaines	70	52
Actions d'autres sociétés internationales	66	48
	238	193
Biens immobiliers (note 9.b)	33	22
Infrastructure (note 9.f)	2	–
Gains (pertes) réalisés à la disposition		
Placements à court terme	1	–
Revenu fixe au Canada	91	38
Revenu fixe à l'étranger	–	3
Revenu fixe aux États-Unis	2	2
Actions de sociétés canadiennes	142	152
Actions de sociétés américaines	16	93
Actions d'autres sociétés internationales	(120)	13
Instruments dérivés	2	1
Biens immobiliers (note 9.b)	7	–
Sociétés à capital fermé (note 9.d)	2	–
	143	302
Gains (pertes) en devise réalisés à la disposition		
Revenu fixe au Canada	–	5
Revenu fixe aux États-Unis	(1)	1
Revenu fixe à l'étranger	(1)	–
Actions de sociétés canadiennes	(1)	(1)
Actions de sociétés américaines	(94)	(32)
Actions d'autres sociétés internationales	(13)	(37)
	(110)	(64)
Revenus nets de placements réalisés	489	644
Gains (pertes) nets non réalisés	(658)	888
Gains (pertes) en devise nets non réalisés	201	(88)
Changements des justes valeurs des actifs et des passifs de placement	(457)	800
	32 \$	1 444 \$

11. Cotisations

<i>(en millions de dollars)</i>		2011	2010
Répondant	– Service courant	319 \$	321 \$
	– Paiements spéciaux	219	425
Participants	– Service courant	177	177
	– Service passé	5	7
	– Transferts d'un autre régime	2	2
		722 \$	932 \$

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2010 a révélé un déficit de solvabilité de 3 204 millions de dollars et un déficit sur le plan de la continuité de 175 millions de dollars, obligeant ainsi la Société à effectuer des paiements spéciaux d'environ 623 millions de dollars et de 17 millions de dollars respectivement, afin de réduire le déficit de solvabilité et le déficit sur le plan de la continuité en 2011. En 2011, la Société a effectué des paiements spéciaux de l'ordre de 202 millions de dollars pour le déficit de solvabilité et de 17 millions de dollars pour le déficit sur le plan de la continuité pour le volet à prestations déterminées du Régime. Cette réduction des paiements spéciaux cadre avec les nouvelles mesures de financement permises par la loi. En août 2011, la Société a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pour réduire ses paiements spéciaux de solvabilité pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2012. Cette réduction s'élève à 433 millions de dollars pour 2011.

12. Frais d'administration

<i>(en millions de dollars)</i>		2011	2010
Frais d'administration du régime		13 \$	11 \$
Frais de placement		27	29
Coûts de transaction		19	12
Honoraires professionnels		2	2
Droits de garde		1	1
Autres		(1)	(1)
		61 \$	54 \$

13. Obligations au titre des prestations de retraite

a) Méthodes actuarielles

La valeur actuarielle des *obligations au titre des prestations de retraite* est une estimation de la valeur des obligations du Régime en ce qui a trait aux prestations de retraite constituées jusqu'à présent pour tous les participants actifs et inactifs. Ces obligations sont évaluées selon les méthodes et *hypothèses actuarielles* utilisées pour déterminer les exigences de capitalisation sur le plan de la continuité du Régime, conformément au BSIF et à la LNPP, ce qui représente les meilleures estimations de la direction. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, préparée par Mercer (Canada) Limitée au 31 décembre 2010, a été extrapolée en vue de déterminer les *obligations au titre des prestations de retraite* en date du 31 décembre 2011. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations constituées, en présumant de la continuité du Régime. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation sera préparée au 31 décembre 2011.

b) Hypothèses actuarielles

Les *hypothèses actuarielles* utilisées pour calculer la valeur actuarielle des *obligations au titre des prestations de retraite* reflètent les attentes de la direction à l'égard des conditions économiques et démographiques à long terme. Chaque *hypothèse* est mise à jour périodiquement en fonction d'un examen détaillé des résultats réels du Régime et des attentes à l'égard des tendances futures. Un examen de ces *hypothèses* réalisé en 2011 a permis de confirmer si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. De plus, les événements importants de 2011 ont été considérés dans l'extrapolation au 31 décembre 2011. La valeur actuarielle des *obligations au titre des prestations de retraite* a été déterminée en fonction des *hypothèses* économiques à long terme suivantes :

	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
Taux d'actualisation	5,8 %	5,8 %	6,2 %
Taux d'augmentation des échelles salariales			
– Groupes syndicaux	selon les conventions collectives les plus récentes		
– Après expiration des conventions collectives et autres groupes non syndiqués (moyenne)	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %	2,5 %

Les *obligations au titre des prestations de retraite* sont sensibles aux changements relatifs aux *hypothèses* susmentionnées. Diverses *hypothèses* ont été formulées, telles que les échelles de promotion salariales et les taux de mortalité, de départ à la retraite et de roulement du personnel. Les changements apportés à l'*hypothèse* concernant l'âge de la retraite ont occasionné une baisse des *obligations au titre des prestations de retraite* se chiffrant à 203 millions de dollars (2010 – augmentation de 867 millions de dollars, attribuable en grande partie à la modification du *taux d'actualisation*). De plus, l'incidence des changements apportés aux *hypothèses* concernant l'augmentation des échelles salariales en raison des nouvelles conventions collectives a entraîné une diminution des *obligations au titre des prestations de retraite* de l'ordre de 194 millions de dollars (2010 – baisse de 14 millions de dollars).

c) Dispositions du Régime

En 2011, des modifications, décrites dans la note 1.d, ont été apportées aux dispositions du Régime, ce qui a entraîné une augmentation de 67 millions de dollars aux *obligations au titre des prestations de retraite*. Cette augmentation est principalement attribuable à l'amélioration des prestations de décès.

d) Pertes actuarielles (gains actuariels)

Le tableau suivant résume la composition des pertes actuarielles (gains actuariels) au 31 décembre :

(en millions de dollars)	2011	2010
Rachat de services passés	11 \$	15 \$
Résultats économiques	14	(32)
Résultats démographiques	(4)	(35)
	21 \$	(52) \$

e) Analyse de sensibilité

Le *taux d'actualisation* utilisé pour estimer la valeur actuelle des *obligations au titre des prestations de retraite* a une incidence importante sur ces obligations à la fin de l'exercice. Si le *taux d'actualisation* connaissait une baisse de 50 points de base, la valeur des *obligations au titre des prestations de retraite* augmenterait de 1 236 millions de dollars. Cependant, si le *taux d'actualisation* enregistre une hausse de 50 points de base, la valeur des *obligations au titre des prestations de retraite* chuterait de 1 105 millions de dollars.

14. Convention supplémentaire de retraite (CSR)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de retraite agréé compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée aux participants admissibles conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Étant donné que l'*actif* de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'*actif* net disponible pour le service des prestations et les *obligations au titre des prestations de retraite* de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

15. Évaluation actuarielle de la capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %, afin d'évaluer l'excédent ou le déficit du Régime sur le plan de la continuité et de la solvabilité et de déterminer les exigences minimales de capitalisation du Régime. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès du BSIF et de l'ARC, en date du 31 décembre 2010, a révélé un déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé de 175 millions de dollars et un déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé de 3 204 millions de dollars.

L'estimation de la position financière du Régime au 31 décembre 2011, fondée sur les règles et règlements actuels, démontre un déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé d'environ 423 millions de dollars et un déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé d'environ 4 672 millions de dollars. Selon l'évaluation actuarielle attendue, les cotisations spéciales pour le déficit sur le plan de solvabilité et sur le plan de la continuité sont estimées à environ 955 millions de dollars pour 2012.

En mars 2011, les règlements en vertu de la LNPP sont entrés en vigueur, permettant ainsi aux sociétés d'État de réduire leurs paiements spéciaux de solvabilité. La somme de toutes les réductions appliquées aux paiements spéciaux requis ne doit pas dépasser 15 % de la valeur marchande des *actifs* des régimes concernés à la fin de l'année la plus récente du Régime. La Société a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pour réduire ses cotisations spéciales de solvabilité pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2012. Cette réduction s'élève à 433 millions de dollars pour 2011 et à 312 millions de dollars pour les six premiers mois de 2012.

En vertu du chapitre 4600 du manuel de l'ICCA, la valeur actuarielle de l'*actif* n'est plus comprise dans l'évaluation aux fins comptables. Par conséquent, le déficit présenté dans les états financiers du Régime est différent du déficit calculé dans le cadre de l'évaluation actuarielle de la capitalisation. Le tableau suivant présente un rapprochement entre le déficit sur le plan de la continuité consigné dans l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation et le montant inscrit dans les présents états financiers.

<i>(en millions de dollars)</i>	Extrapolation 2011	Évaluation déposée 2010
Déficit devant être capitalisé	(423) \$	(175) \$
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif	(716)	(488)
Autres	-	(17)
Déficit selon les états financiers	(1 139) \$	(680) \$

16. Capital

La direction du Régime définit son capital comme étant la situation financière du Régime [excédent/(déficit)], qui est déterminée annuellement en fonction de la juste valeur des *actifs nets de placement* moins les *obligations au titre des prestations de retraite*, tel qu'il est déterminé par l'évaluation actuarielle préparée par un *actuaire* indépendant. Les excédents ou déficits de capitalisation sont utilisés pour évaluer la santé financière à long terme du Régime et sa capacité de s'acquitter de ses obligations envers ses participants et leurs survivants.

L'objectif de la direction, en ce qui a trait à la gestion du capital du Régime, consiste à garantir la capitalisation intégrale du Régime afin de respecter ses obligations à long terme par l'entremise de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations.

Le Comité des pensions est chargé de s'assurer que l'*actif* du Régime est géré conformément à l'ÉPPP ainsi qu'aux objectifs et aux buts qui y sont décrits.

17. Transactions entre parties liées

Dans le cadre du Régime, les transactions suivantes ont été effectuées entre parties liées :

a) Société

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Est incluse dans les frais d'administration la somme de 8 millions de dollars (2010 – 6 millions de dollars) pour des services administratifs fournis au Régime par la Société. Est incluse dans les créditeurs et charges à payer la somme de 1 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (2010 – 1 million de dollars) pour des services administratifs fournis au Régime, qui ne sont pas garantis et qui seront réglés en argent comptant.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Le Régime définit ses principaux dirigeants comme étant les membres du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et les autres hauts dirigeants responsables de la planification, du contrôle et de la direction des activités du Régime. Étant donné que certains des principaux dirigeants du Régime sont des employés de la Société canadienne des postes, leur rémunération, y compris les avantages du personnel à court terme et postérieurs à l'emploi, est versée par la Société, et le Régime rembourse la Société pour une partie de ces dépenses.

Le remboursement pour les hauts dirigeants en 2011 et en 2010 était respectivement de 614 000 \$ et de 528 000 \$, et il est inclus dans le montant déclaré à la note 17.a). Aucune rémunération n'est imposée par la Société au Régime de retraite pour les services offerts par le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes. La présentation complète de la rémunération du Conseil d'administration est donnée dans les états financiers consolidés de la Société canadienne des postes.

18. Engagements

Outre les contrats dérivés (note 5.b), le Régime s'est engagé à effectuer des placements en biens immobiliers et en *sociétés à capital fermé* dont le financement pourrait s'échelonner sur les prochaines années, conformément aux modalités convenues. Les engagements futurs sont habituellement payables sur demande en fonction des besoins en capitaux du gestionnaire de placements. Au 31 décembre 2011, les engagements totalisaient 355 millions de dollars (2010 – 275 millions de dollars).

Rétrospective financière sur cinq ans

(en millions de dollars) (non vérifiés)	2011	2010 ¹	2009 ²	2008	2007
Actif					
Placements	15 283 \$	15 200 \$	13 399 \$	11 676 \$	14 573 \$
Créances relatives aux placements	118	103	144	82	85
Cotisations et autres apports à recevoir	107	123	130	109	74
Total de l'actif	15 508	15 426	13 673	11 867	14 732
Passif					
Passif lié aux placements	44	46	77	140	46
Créditeurs et charges à payer	33	22	20	18	20
Total du passif	77	68	97	158	66
Actif net disponible pour le service des prestations	15 431	15 358	13 576	11 709	14 666
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif	-	-	1 344	1 171	(266)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	15 431 \$	15 358 \$	14 920 \$	12 880 \$	14 400 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent/(déficit)					
Obligations au titre des prestations de retraite	16 570 \$	16 038 \$	14 367 \$	14 107 \$	13 071 \$
Excédent/(déficit)	(1 139)	(680)	553	(1 227)	1 329
Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent/(déficit)	15 431 \$	15 358 \$	14 920 \$	12 880 \$	14 400 \$

2011

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

56

(en millions de dollars) (non vérifiés)	2011	2010 ¹	2009 ²	2008	2007
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations					
Revenus/(pertes) de placements	32 \$	1 444 \$	1 882 \$	(2 778) \$	317 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	319	321	269	61	100
Paiements spéciaux	219	425	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Cotisations – Participants					
Service courant	177	177	184	181	173
Service passé	5	7	5	5	8
Autres	2	2	1	1	1
Total des cotisations	722	932	459	248	282
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	554	466	392	325	262
Valeur de transferts et autres	66	51	49	48	48
Transferts vers d'autres régimes	-	-	3	1	1
Total des prestations	620	517	444	374	311
Frais d'administration					
Frais d'administration du régime	13	11	10	10	10
Frais de placement	46	41	26	40	39
Autres	2	2	(6)	3	3
Total des frais d'administration	61	54	30	53	52
Augmentation/(diminution) de l'actif net	73 \$	1 805 \$	1 867 \$	(2 957) \$	236 \$
Rendement					
Taux de rendement	0,2 %	10,4 %	16,2 %	-19,3 %	2,1 %
Indice de référence	0,8 %	9,8 %	15,8 %	-17,6 %	0,9 %

¹ En préparant ses premiers états financiers conformément au chapitre 4600 du manuel de l'ICCA et aux normes IFRS, le Régime a modifié les montants qui avaient été enregistrés en 2010 (précédemment présentés en conformité avec le chapitre 4100 du manuel de l'ICCA) aux fins de comparaison.

² En 2010, le Régime a modifié sa politique comptable pour déterminer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif. Les résultats de 2009 ont été recalculés afin de pouvoir les comparer à ceux de 2010.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

L'évaluation actuarielle de la capitalisation doit être déposée auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF exige que l'évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que le Régime n'affiche un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer plus tôt. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. L'évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2011 sera déposée d'ici juin 2012. Aux fins de référence, toutes les évaluations actuarielles de la capitalisation déposées au cours des années précédentes sont détaillées ci-dessous.

Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées*

(en millions de dollars)
(non vérifiés)

	2010	2009	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)										
Juste valeur de l'actif	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$	12 211 \$	10 307 \$	8 918 \$	7 500 \$	7 756 \$	7 058 \$
Ajustement de lissage des actifs	488	1 357	(266)	(1 340)	(715)	(103)	325	974	113	–
Valeur lissée de l'actif	15 864	14 933	14 400	13 090	11 496	10 204	9 243	8 474	7 869	7 058
Objectif de capitalisation	16 039	14 365	13 143	12 097	11 145	10 108	9 359	8 446	7 762	6 856
Excédent/(déficit)	(175)\$	568 \$	1 257 \$	993 \$	351 \$	96 \$	(116)\$	28 \$	107 \$	202 \$
Ratio de capitalisation	98,9 %	104,0 %	109,6 %	108,2 %	103,1 %	100,9 %	98,8 %	100,3 %	101,4 %	102,9 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité										
Taux d'actualisation	5,8 %	6,2 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'inflation	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)										
Juste valeur de l'actif	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$	12 209 \$	10 305 \$	8 916 \$	7 481 \$	7 737 \$	7 040 \$
Ajustement de lissage des actifs	488	1 357	–	–	–	(103)	325	–	–	–
Actif de solvabilité	15 852	14 930	14 664	14 428	12 209	10 202	9 241	7 481	7 737	7 040
Obligations de solvabilité	19 056	16 777	14 215	14 145	13 410	11 338	9 425	7 940	6 933	6 218
Excédent (déficit) de solvabilité	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 136) \$	(184) \$	(459) \$	804 \$	822 \$
Ratio de solvabilité	83,2 %	89,0 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,0 %	98,0 %	94,2 %	111,6 %	113,2 %

* Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2008 n'était pas requise par le BSIF.